

TARLOID SPORTS

GULLICKSON ET CARTER BLANCHISSENT LES REDS 6-0

pages 2 et 3

LA SAISON DE COUSINEAU DÉJÀ TERMINÉE AVEC LES ALOUETTES

page 7

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents MONTREAL, JEUDI 27 AOÛT 1981, 97^e ANNÉE, no 204, 74 PAGES, 4 CAHIERS •

Recasts



JEAN COUTU
PHARMACIEN
1370 est,
Mont-Royal.

Ouvert jour et nuit

TERRE DES HOMMES PLUS QUE QUATRE JOURS

Un super-spectacle de cinq heures a marqué hier le début de la fin.
page A 3



photo René Picard, LA PRESSE



LE RAPPORT McDONALD LA GRC A ESPIONNÉ LES LIBÉRAUX DE BOURASSA ET MÊME CEUX D'OTTAWA

pages A 5 et A 8

LES PROPRIOS DE DÉPANNEURS SUR UN PIED D'ALERTE

DES ARMES POUR FAIRE FACE AUX BANDITS

Victimes de hold-up à la chaîne, de plus en plus de propriétaires de dépanneurs s'arment ou gardent des chiens féroces pour faire face aux bandits. Pour sa part, Mme Fernande Hamel, du dépanneur «Au petit Maboul», rue Gilford, a déjà reçu des voleurs à coups de bâton de baseball.

page A 3



photo Robert Nadon, LA PRESSE

LA FRANCE ABOLIT LA PEINE DE MORT

page C 10

L'OCCULTISME DE L'OR POUR UNE VINGTAINÉ DE LIBRAIRIES DE MONTRÉAL

Des milliers de livres vendus chaque année, sans compter les boules de cristal, les pendules, les jeux de tarot et le reste de la panoplie.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

page C 1

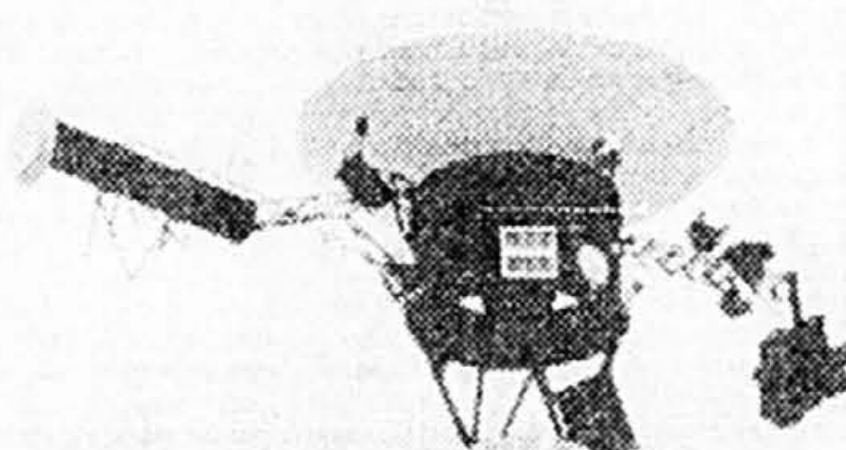


UN GUIDE UNIFORME POUR ÉVITER AUX POLICIERS DU QUÉBEC DE VERSER DANS L'ILLÉGALITÉ

page A 3

DES ENNUIS DE DERNIÈRE MINUTE POUR VOYAGER 2

page A 4



UNE SAISON DE VACHES MAIGRES POUR LE DISQUE ET LE SPECTACLE

page B 12

\$1.7 MILLIARD POUR UNE BONNE PROTECTION

C'EST UNE OFFRE QUE L'HYDRO NE PEUT PAS REFUSER... TOUT COMME LA SAQ ET LOTO-QUÉBEC!



ÉDITO

LES BONS CÔTÉS DU RAPPORT McDONALD

PAR JEAN-GUY DUBUC

page A 6

FRED E. GIBSON L'ESPION QUI VIENT DE L'OMBRE

Le nouveau responsable de la sécurité nationale au Canada, fonctionnaire depuis 1965, reconnaît que même si la nouvelle organisation devra manifester un respect total des lois, il y aura des circonstances où l'agence sera forcée d'empiéter sur les droits civils.

page A 8



SOMMAIRE

Annonces classées: B 8 à B 11, C 6 à C 9
Arts et spectacles: B 12 à B 15, C 12
Décès, naissances, etc.: A 12, A 13
Économie: B 1 à B 7
Êtes-vous observateur? B 10
FEUILLETON: B 9
Horoscope: B 10
Le monde: C 10
Météo: A 2
Mots croisés: B 11
Télé-câble: B 13
Télévision: B 14, B 15
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 5
—La Loi et vous: C 2

TARLOID SPORTS

Arts et spectacles
—Horaires: 18, 19
—Télévision: 19
Bandes dessinées: 20
Mots croisés: 20
Quoi faire aujourd'hui: 18

Pour vendre ou acheter une maison,
IL Y A 1000 BONNES RAISONS D'APPELER LE TRUST ROYAL

IMMOBILIER

Trust Royal
L'ENSEIGNE
QUI FAIT
VENDRE



Le Trust Royal
vous ouvre des portes.

■ QUÉBEC — Le député péquiste de Trois-Rivières et adjoint parlementaire du leader parlementaire du gouvernement, M. Denis Vaugois, doit soumettre aujourd'hui au cau-

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

cus des députés du Parti un plan de réforme parlementaire qu'il qualifie de modéré, puisqu'il ne remet pas en cause le système parlementaire britannique ni les pouvoirs du gouvernement et de son chef, le premier ministre Lévesque.

LE RAPPORT D'ÉTAPE DE DENIS VAUGOIS

Une réforme modérée pour affirmer le contrôle des députés sur le Parlement

« Mes recommandations visent essentiellement à affirmer la prise de contrôle du Parlement par les députés », soutient-il, en expliquant que l'introduction rigide de la ligne de parti a contribué au cours des ans à l'affaiblissement du législatif par rap-

port à l'exécutif et à l'administration gouvernementale.

A cet égard, il souligne que la majorité des lois sont suggérées par l'administration, bien qu'il note une légère amélioration depuis 1976 avec la création des ministères d'Etat. Mais les dé-

putés n'ont plus l'occasion de piloter des projets de loi importants si ce n'est des bills privés.

Or, il appert que le premier ministre Lévesque serait séduit par la possibilité de permettre aux simples députés d'introduire des « propositions de loi » plutôt

que des projets de loi (ceux-ci ayant été préparés par des légistes et des haut fonctionnaires) et d'en retenir un minimum par session parlementaire.

Un peu plus d'autonomie

Soucieux de ne pas faire perdre au gouvernement son efficacité, M. Vaugois n'en estime pas moins que l'Exécutif a dépassé les bornes de l'indépendance en fixant même le budget alloué à l'Assemblée nationale. C'est pourquoi il recommande de remplacer la Commission de régie interne de l'Assemblée nationale, responsable des questions budgétaires, par un Bureau, composé du président de l'Assemblée nationale et de sept autres députés dont quatre provenant de la majorité.

Ce Bureau, dont aucun ministre ne ferait partie, aurait la responsabilité d'exercer un contrôle sur l'administration générale des services de l'Assemblée nationale et notamment, d'approuver les prévisions budgétaires, les besoins en effectifs, le plan d'organisation administrative, etc..., le tout en harmonie avec les paramètres retenus par le Gouvernement pour ses divers ministères.

M. Vaugois suggère aussi de soumettre l'organisation du travail parlementaire à une conférence des présidents qui regrouperait, outre le président et les vice-présidents de l'Assemblée nationale, les présidents des commissions parlementaires et les leaders de chacun des partis reconnus. La priorité serait donnée aux propositions du gouvernement, bien que le leader de la majorité devra réserver du temps pour l'initiative parlementaire.

Un rôle plus grand au caucus ministériel

Afin de permettre à l'Assemblée nationale de s'acquitter de

ses tâches premières, légiférer et contrôler, M. Vaugois préconise une dissociation de la fonction législative et de la responsabilité de contrôle.

En ce sens, il recommande de permettre à la majorité parlementaire de participer à l'élaboration du programme législatif et du budget. Cette recommandation pourrait se matérialiser par la création de caucus sectoriels de députés d'arrière-ban.

Soulignant par ailleurs que l'exercice du contrôle suppose un dialogue permanent entre le Gouvernement et l'Opposition, il suggère que le président ou le rapporteur d'une Commission parlementaire de contrôle du Gouvernement ou des entreprises publiques soit choisi parmi les députés de l'Opposition.

Un élément d'inquiétude

En proposant de permettre à la Commission de l'Assemblée nationale de former une ou des sous-commissions chargées de « questionner » l'administration et de formuler des propositions de réformes, M. Vaugois soutient que cette disposition introduirait un élément positif d'inquiétude pour l'administration qui aurait à rendre compte de ses actes. Evidemment, cette disposition pourrait s'étendre aux entreprises publiques.

La Commission aurait le loisir de décréter le huis clos lors des travaux de ses sous-commissions.

M. Vaugois n'a fait aucune recommandation au caucus des députés du Parti québécois relativement à l'introduction du vote libre en Chambre sur certaines questions. Il laisse, semble-t-il, au caucus le soin d'en disposer selon sa convenance.

Le député de Trois-Rivières ne s'attend pas à ce que le caucus retienne toutes ses recommandations, mais il souhaite qu'un groupe de travail soit formé afin d'initier la réforme parlementaire dès cet automne. A son avis, il serait possible d'adopter la proposition d'associer un comité spécial du caucus à l'élaboration du prochain budget gouvernemental et celle de créer une Commission parlementaire déléguée dont le mandat serait de vérifier la concordance entre la loi issue du Parlement et les règlements préparés par le gouvernement.

Des commissions permanentes avec des pouvoirs réels

■ QUÉBEC — Selon la réforme parlementaire proposée par le député Denis Vaugois, le député serait appelé à travailler beaucoup plus dans les Commissions parlementaires qu'à l'Assemblée nationale. Le Salon bleu ne servirait plus qu'aux beaux discours télévisés et aux votes des députés.

C'est la raison qui amène le député Vaugois à proposer la création de nouvelles Commissions dont deux spéciales inspirées du Select Committee de Londres.

Ces commissions spéciales, l'une chargée de la mission sociale et culturelle, et l'autre chargée de la mission économique et de l'aménagement, joueraient d'un statut permanent avec des députés de la base nommés pour la durée de la législature. Elles bénéficieraient de moyens techniques et financiers et seraient dotées de pouvoirs réels leur permettant de réaliser une véritable recherche

ou enquête. Leur rôle serait essentiellement de nature pré-législative.

Une autre Commission, réclamée depuis des années par le Barreau, verrait à vérifier la concordance des lois avec les règlements préparés par le gouvernement. Il existe actuellement 1.900 règlements et, selon l'avis des fonctionnaires, si seulement le gouvernement pouvait les faire respecter, il y a longtemps que plus rien ne bougerait au Québec tellement il existe d'interdits de toute sorte.

Cette Commission de la législation déléguée permettrait aux adjoints parlementaires de jouer un très grand rôle puisqu'ils auraient l'initiative des travaux. Une certaine école de pensée est d'avis qu'avant d'entreprendre son travail, la Commission devrait abolir tous les règlements adoptés depuis plus de cinq ans tellement la tâche s'avère complexe.

SOMMET FÉDÉRAL-PROVINCIAL

Bennett délégué par ses pairs auprès de Trudeau

■ VICTORIA (UPC) — Le premier ministre de Colombie Britannique, William Bennett, a demandé formellement une entrevue avec le premier ministre Trudeau pour discuter de l'organisation d'une conféren-

ce des chefs de gouvernement canadiens.

M. Bennett a précisé que ses collègues l'avaient chargé de discuter avec M. Trudeau des modalités d'une réunion de ce genre.

ÉCONOMISEZ! ABANDONNEZ LE CHAUFFAGE À L'HUILE

LE PROGRAMME CANADIEN DE REMPLACEMENT DU PÉTROLE (PCRP)

Le Programme vise à inciter les consommateurs d'huile à chauffage à convertir leur système en faveur d'autres formes d'énergie en leur offrant des subventions. L'un des principaux objectifs du PCRP est de réduire à 10%, d'ici à 1990, la part qu'occupe l'huile dans la consommation canadienne d'énergie aux fins de chauffage. On sait que cette source d'énergie coûte de plus en plus cher et se fait de plus en plus rare.

LES SUBVENTIONS

Dans le cas d'une résidence unifamiliale, le gouvernement canadien offre aux consommateurs d'huile à chauffage des subventions imposables couvrant 50% des coûts de conversion jusqu'à un maximum de 800\$. Dans le cas d'immeubles à logements multiples, ils pourront bénéficier de subventions imposables allant de 1 000\$ à 5 500\$. Ces subventions sont octroyées pour les conversions admissibles effectuées depuis le 28 octobre 1980.

À QUI VOUS ADRESSER?

La réponse à cette question dépend de la nouvelle forme d'énergie que vous entendez adopter. Ce sont l'électricité, le gaz naturel ou d'autres formes d'énergie.

L'ÉLECTRICITÉ

Communiquez avec le bureau d'affaires d'Hydro-Québec le plus proche. Pour les abonnés d'Hydro-Québec, l'adresse et le numéro de téléphone du bureau paraissent sur votre facture d'électricité. Les formules de demande et le matériel d'information ayant trait au Programme sont disponibles à ses bureaux.

En vertu de l'accord récent entre les gouvernements du Canada et du Québec, toutes les conversions de l'huile à l'électricité depuis le 28 octobre 1980 jusqu'au 1^{er} octobre 1981 seront admissibles si elles satisfont aux critères du Programme canadien.

À compter du 1^{er} octobre 1981, le gouvernement du Québec imposera deux conditions additionnelles: ce sont, premièrement, l'obligation de continuer à

utiliser le système central de distribution de chaleur s'il est en bon état et, deuxièmement, que les maisons ou immeubles à logements multiples satisfassent aux critères du Programme d'amélioration énergétique des habitations du Québec. Ces restrictions ne s'appliquent toutefois pas pour le moment.

Bien qu'il ne soit pas encore nécessaire d'isoler votre maison pour être admissible à la subvention accordée dans le cadre du PCRP, vous êtes néanmoins invités à le faire. Une meilleure isolation augmente le rendement énergétique.

LE GAZ NATUREL

Communiquez avec votre société distributrice de gaz naturel pour obtenir votre formule de demande ou le matériel d'information.

Présentement, le réseau de distribution du gaz naturel au Québec ne dessert que quelques secteurs de la province, mais il en desservira d'autres dans l'avenir. Les sociétés distributrices vous renseigneront sur les réseaux existants et leurs projets d'expansion.

AUTRES ÉNERGIES

Communiquez avec le bureau d'Énergie, Mines et Ressources Canada pour obtenir des renseignements au sujet du chauffage au bois, à l'énergie solaire, au propane ou à toute autre forme d'énergie renouvelable. Le bureau d'EMR est situé au 605, boul. Dorchester ouest, Montréal (Québec) H3B 1P4. Téléphone: (514) 283-5632 ou, sans frais, 1-800-361-8025.

Abandonnez le chauffage à l'huile. Il y va de votre intérêt et de celui de tous les Canadiens.

Énergie, Mines et Ressources Canada Energy, Mines and Resources Canada

Canada

UN AUTRE ASPECT DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL DU CANADA

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI

Minimum: 12 Maximum: 23
Généralement ensoleillé

DEMAIN

Ensoleillé

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	21	23	Généralement ensol.	Ensoleillé
Outaouais	23	23	Généralement ensol.	Ensoleillé
Laurentides	23	23	Généralement ensol.	Ensoleillé
Cantons de l'Est	23	23	Généralement ensol.	Ensoleillé
Mauricie	20	21	Dégagement graduel	Ensoleillé
Québec	21	21	Ciel variable	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	20	20	Dégagement graduel	Ensoleillé
Rimouski	20	20	Quelques averse	Dégagement graduel
Gaspésie	20	20	Quelques averse	Dégagement graduel
Baie-Comeau	21	21	Ciel variable	Ensoleillé
Sept-Îles	21	21	Ciel variable	Ensoleillé

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	11	19
Alberta	Pass. nuageux	Edmonton	12	24
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	13	26

La Quotidienne

1-2-9

LOTO-SELECT 1055

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	16	28
Ontario	Pass. nuageux	Toronto	19	24
Nouveau-Brunswick	Pass. nuageux	Fredericton	4	23
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	6	23
Île-du-Prince-Édouard	Pass. nuageux	Charlottetown	8	23
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	10	18

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	11	19	Miami	24	31	Pittsburgh	12	24
Buffalo	12	24	New York	17	24	San Francisco	11	23
Chicago	19	27	Nile-Orléans	22	33	Washington	18	28

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.			
Amsterdam	7	21	Hong Kong	29	33	Oslo	10	20
Athènes	19	27	Le Caire	—	—	Paris	14	24
Berlin	11	16	Lisbonne	20	33	Rome	13	27
Bruxelles	13	23	Londres	18	26	Séoul	19	23
Buenos Aires	10	23	Madrid	17	31	Stockholm	9	16
Copenhague	13	18	Moscou	13	22	Tokyo	25	30
Genève	11	21	Mexico	13	22	Vienne	12	19

vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.			
Acapulco	25	31	Bermudes	25	27	San Juan	27	33
Barbade	26	29	Nassau	22	31	Trinidad	25	32

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Part de retour garanti.

* TARIFS D'ABONNEMENTS

ÉDITION NATIONALE
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi ou samedi \$2.10
Lundi au vendredi \$1.50
Samedi seulement 0.85

* TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi ou samedi \$1.75
Lundi au vendredi \$1.25
Samedi seulement 0.75

* Tarifs différents pour les routes motorisées

TARIFS D'ABONNEMENTS

PAR COURRIER (Surface)
Nombre de semaines
13 26 52

CANADA
Lundi ou samedi \$37.00 \$74.00 \$148.00
Lundi au vendredi \$24.00 \$48.00 \$96.00
Samedi seulement \$13.00 \$26.00 \$52.00

ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS

Nombre de semaines
13 26 52
Lundi ou samedi \$72.80 \$145.60 \$291.20
Lundi au vendredi \$52.00 \$104.00 \$208.00
Samedi seulement \$20.80 \$41.60 \$83.20

INFORMATION GÉNÉRALE

285-7272
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL 285-7383

ANNONCES CLASSÉES

Commandes 285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h
Pour changer 285-7205
du lundi au vendredi 9h à 16h30

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202
National, Télé-Press 285-7306
Vacances, voyages 285-7265

Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901
Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

LES PROPRIOS DE DÉPANNEURS PRÊTS À SE FAIRE JUSTICE

«Mieux vaut résister que crever»

Les propriétaires de dépanneurs sont des personnes coriaces. Sans broncher, ils vous racontent des histoires de hold-up à vous donner la chair de poule.

MARTHA GAGNON

La mort d'un des leurs, M. Maurice Kaufman, 64 ans, un propriétaire de dépanneur de la rue Waverly, à Montréal, qui a été sauvagement assassiné dans son commerce, mardi, n'a fait qu'augmenter leur sentiment de vengeance.

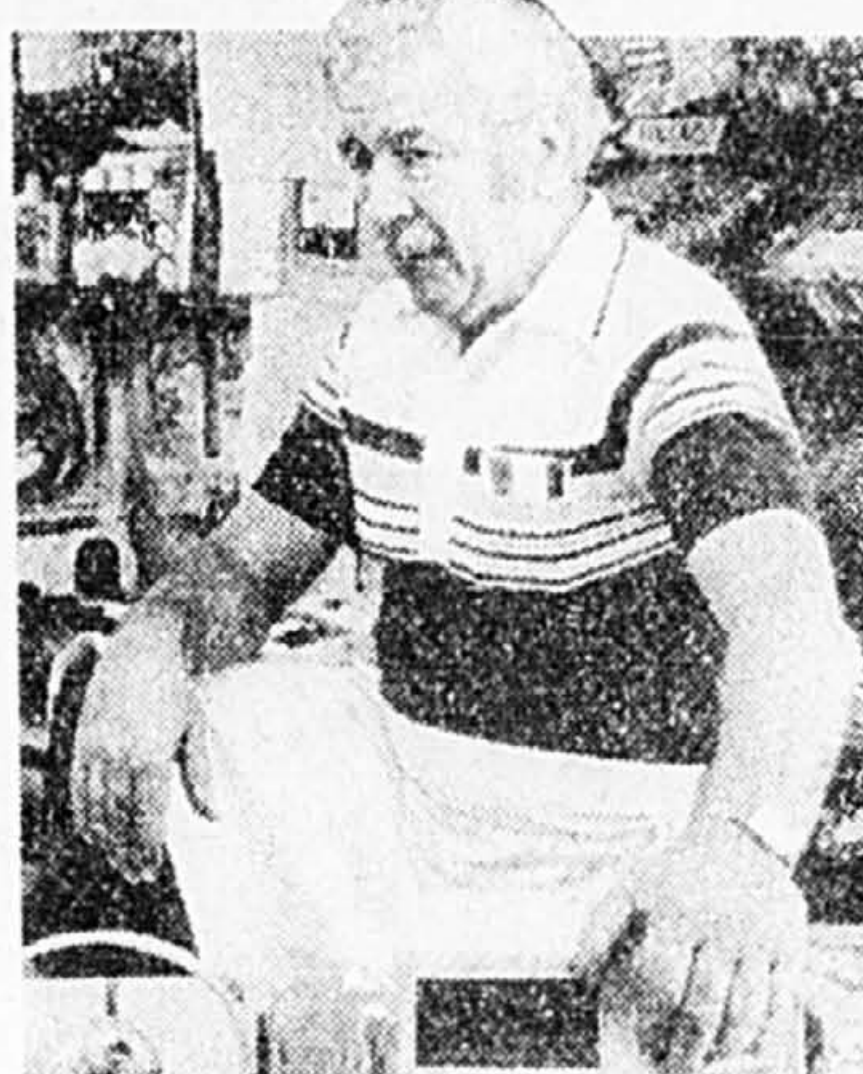
Mme Fernande Hamel, 57 ans, propriétaire du dépanneur «Au petit Maboule», sur la rue Gifford, est une véritable lionne. Il suffit d'écouter son histoire pour mieux comprendre: «Un soir, vers 9 h45, deux individus sont entrés dans mon commerce.

«J'ai ensuite senti la colère monter en moi. Sans trop savoir pourquoi, j'ai frappé de toutes mes forces sur l'autre bandit qui était déjà étendu sur le sol.

«Lorsque j'ai enlevé la tuque que portait la personne pour mieux l'identifier, j'ai eu la surprise de constater qu'il s'agissait d'une femme. Je vous assure qu'elle était dans un piètre état.

«Avant cette aventure, j'avais déjà eu à faire face à trois gars qui, eux aussi, s'étaient présentés ici un soir, pour me voler. Encore-là, j'ai résisté et refusé de leur donner l'argent.

Mme Hamel admet qu'elle est plutôt du genre gaillarde. Elle admet aussi qu'elle joue un jeu dangereux. «C'est vrai que je suis devenue mauvaise. Mais que voulez-vous, c'est un travail qui comporte tellement de risques.



Ancien policier, Léo Jutras ne craint pas les voleurs.

trouve l'expérience difficile et épuisante bien qu'elle n'ait pas l'idée d'abandonner.

«Il faut se mettre dans le bain»

Une autre femme qui est aussi propriétaire d'un dépanneur dans l'est de Montréal, Mme Thérèse Fortin, croit qu'il faut éviter de penser à tout ce qui peut arriver.

«C'est comme un accident d'automobile, il faut reprendre le volant. Un hold-up ne doit pas nous empêcher de retourner derrière la caisse enregistreuse. Il faut se remettre dans le bain tout de suite.

Ainsi, le soir, c'est mon mari — un grand six pieds — qui prend la relève.»

Mme Fortin ajoute: «Que voulez-vous, c'est mon gagne-pain depuis six ans. Comme la plupart des propriétaires de dépanneurs, je ne pense pas qu'il existe une solution à nos problèmes.

De plus en plus, les petits commerçants ont leur chien de garde près de leur caisse enregistreuse. C'est le cas de M. Hervé Rioux, propriétaire du dépanneur 1340 de Maisonneuve.

Le photographe de LA PRESSE a rapidement compris qu'il ne devait pas s'approcher du méchant bulldog.

Mais, les voleurs sont tenaces. Le propriétaire du dépanneur Marciel, sur la rue de Maisonneuve, M. Jacques Plourde, s'est fait tuer son chien par des bandits qui trouvaient plutôt désagréable d'avoir les jambes ensanglantées.

M. Léo Jutras du Marché Jutras qui est un ancien policier, affirme qu'il vaut mieux qu'il n'ait jamais un de ces voleurs près de lui car il risque de «passer un mauvais quart d'heu-



Comme beaucoup d'autres, cette commerçante de l'est de la ville dispose d'un chien entraîné à veiller sur le tiroir-caisse.

re». A deux reprises, on a brisé sa vitrine et même sorti la caisse enregistreuse qui ne contenait presque rien. Sa femme qui a déjà vécu un hold-up est restée nerveuse.

«Vous voulez une conclusion à

ce reportage, la voici: un pauvre homme s'est fait tuer bêtement mardi, et personne n'y peut rien. Les propriétaires de dépanneurs ne font même plus appel à la police, ils font leur propre loi.

Chaque jour, à travers le Québec, des policiers commettent des illégalités en procédant à des arrestations et en détendant des individus en cellules.

Le guide comprendra quelque 500 rubriques et devrait constituer l'outil indispensable à tout policier appelé à diriger des opérations policières.

Le policier apprendra, par exemple, que les poursuites à haute vitesse, si elles mettent la vie des citoyens en danger doivent être abandonnées.



Guy Pinard

Après le juge Albert H. Malouf, président de la commission d'enquête qui a porté son nom, c'est au tour du vérificateur en chef de la Ville de Montréal, Guy Trudel, de porter un jugement sévère sur l'administration municipale.

Et cette somme quand même assez élevée n'est que le fait saillant d'une série de constatations, de recommandations et de remarques cinglantes adressées à l'administration municipale.

En revanche, le rapport tant attendu du vérificateur sur l'implication de la Ville de Montréal dans le dossier olympique avant son expulsion par le gouvernement Bourassa en novembre 1975 se révèle très décevant.

POUR FREINER LES ARRESTATIONS ILLÉGALES

La CPQ prépare un guide à l'intention des policiers

limité aux suspects seulement lorsqu'ils constituent des risques immédiats. Qu'un détenu a le droit de manger en cellule, de communiquer avec son avocat.

ANDRÉ PEPIN

qu'il ne peut demeurer en cellule plus de 24 heures, etc.

Le guide sera clair aussi en ce qui a trait aux fouilles de véhicules effectuées quotidiennement par tous les corps de police, sur les routes, à moins que le policier ait des raisons valables de le faire après avoir procédé à l'arrestation de l'automobiliste, etc.

Plusieurs membres de la CPQ,

dont un ingénieur, ont fait une tournée du Québec au cours des derniers mois pour constater dans quelles conditions les prévenus sont gardés en cellule, de façon à recommander aux municipalités les conditions minimales qui doivent être respectées.

Une nécessité Parmi les centres qui ont incité la CPQ à préparer ce guide, il

faut se rappeler l'arrestation et la détention d'un jeune Québécois, Richard Charest, trouvé pendu dans une cellule de la station de police de Québec lors d'une détention illégale en 1978.

La Commission de police se garde bien d'affirmer que cet événement a provoqué la publication d'un tel guide, mais la décision de le rédiger a été prise quelques semaines après qu'un coroner eut tenu une enquête dans cette affaire.

«Spectacle d'adieu» de cinq heures à Terre des Hommes

Une foule évaluée à plus de cinq mille personnes a assisté pendant près de cinq heures, hier, à Terre des Hommes, au «spectacle d'adieu» de la Journée internationale et auquel ont

CONRAD BERNIER

participé tous les musiciens, danseurs et chanteurs que les visiteurs de Terre des Hommes 81 ont pu voir à l'oeuvre et applaudir depuis trois mois à l'intérieur des pavillons ou aux terrasses des restaurants nationaux.

Le spectacle a débuté à 15h avec l'hymne national du Canada exécuté par les cadets de la marine.

Bien malin qui, à l'issue de ce spectacle, aurait pu soutenir que tel groupe d'artistes avait été plus fervemment applaudi que

tel autre: à la vérité, cette foule, visiblement ravie d'être là, s'est montrée du début à la fin amicale, réceptive et généreuse, et c'était évident qu'elle se refusait à s'ériger en jury.

A quatre jours de la fermeture de la saison 1981, les pavillons de Terre des Hommes sont pris d'assaut par un nombre toujours plus considérable de visiteurs.

Le Village d'autrefois s'apprête pour sa part à terminer la saison avec un somptueux et délectable bal costumé, samedi, le 29 août. Tous ceux qui aiment danser et qui possèdent un costume d'époque sont invités à se rendre au Village, dès 20h, samedi soir.

C'est également samedi, à la Place des Nations, qu'une soixantaine de cadets canadiens de 15 à 17 ans se verront remettre les certificats officiels de leur graduation par un colonel de l'armée canadienne. Ces jeunes se sont entraînés pendant six semaines sur le terrain de l'Aventure du parc du Petit Prince, celui-là même où ils ont assuré l'animation et la surveillance des jeux.

Rapport cinglant du vérificateur de la Ville

On aurait pu s'attendre à beaucoup mieux, d'autant plus que le vérificateur admet que les dépenses de la Ville dans le dossier olympique se chiffraient par \$498,3 millions au 30 juin 1978. Pour combler cette somme imputée au poste budgétaire «solde des dépenses à recouvrer (le mot est important dans le contexte du poste budgétaire choisi) effectuées par la Ville pour les installations nécessaires à la tenue des Jeux olympiques 1976», le rapport précise que la Ville a perçu \$40,3 millions du COJO, \$234 millions de la RIO et \$75,500 de la vente de marchandise.

Pour le reste, le vérificateur de la Ville soulève très peu de cas de mauvaise administration. Il relève en fait seulement neuf cas de paiement en trop ou de comptes présumément gonflés, si on fait exception de l'échantillonnage de 90 transactions effectuées dans le cadre de la construction du bassin olympique de l'île Notre-Dame, lequel échantillonnage a permis de déceler une marge d'erreurs (qualifiée de trop élevée par le vérificateur) de 11,8 pour cent au désavantage de la Ville de Montréal.

s'est effectué au désavantage de la Ville, et que le vérificateur a dû s'abstenir de bon droit de commenter le versement des honoraires au bureau Regis Trudeau et Associés, à cause d'une poursuite de ce bureau contre la Régie des installations olympiques.

Et après que le vérificateur eut constaté qu'une vieille dette de 1974 contractée par l'organisation des championnats du monde de cyclisme 1974 a été remboursée en mars 1978 par un chèque de \$115,147 provenant du COJO, on peut être surpris que le vérificateur ne se soit pas au moins étonné du paiement d'une facture par un tiers.

Evidemment, on pourrait argumenter qu'il aurait été inutile que le vérificateur de la Ville refasse le travail de la Commission Malouf. En revanche, il m'apparaît indéniable qu'un dossier dans lequel la Ville a effectué des dépenses de près d'un demi-milliard de dollars sans aucun contrôle efficace (Trudel reconnaît que le Comité de contrôle des Jeux olympiques, créé par le gouvernement du Québec afin de contrôler le coût des

Jeux, avait de la difficulté à obtenir les renseignements nécessaires à l'accomplissement de son mandat, ce qui l'avait forcé à prendre des mesures palliatives) aurait commandé un rapport plus poussé et exclusif, nonobstant le travail de la Commission Malouf.

Le congédiement de Desormeaux

L'administration Drapeau-Lamarre a finalement décidé de congédier Gilles Desormeaux, ci-devant directeur de la sécurité à Terre des Hommes. Vu la situation de présumé conflit d'intérêts dans lequel ce dernier s'était placé, il fallait s'attendre à un tel congédiement. Desormeaux sera-t-il le seul à écopier dans cette histoire divulguée par LA PRESSE? Le président du Comité exécutif, Yvon Lamarre, refuse pour le moment de stigmatiser d'autres personnes, préférant attendre les résultats de l'enquête policière en cours.

6818, RUE ST-HUBERT 273-2651 PLACE DONAVENTURE 875-2013 PROMENADES ST-DRUNO 653-9422 PLACE QUÉBEC 524-5263

ARMAND BOUDRIAS logo and address information. Below is a silhouette of a person walking, part of a promotional offer for pottery classes.

COURS DE POTERIE SESSIONS AUTOMNE 1981: INITIATION FAÇONNAGE TOURNAGE DÉCOR-FORMES TECHNOLOGIE DES GLAÇURES DESSIN. Inscriptions: jusqu'au 9 septembre. Début des cours: 14 septembre. POTERIE BONSECOURS INC. 844-6253 ou 844-6165. Permis M.E.Q. 749583

À PEINE RÉINTÉGRÉE DANS SES FONCTIONS Québec évince une nouvelle fois Mme Potvin-White du Château Pierrefonds

À la demande du ministre des Affaires sociales Pierre-Marc Johnson, le Conseil des ministres a émis hier un double décret ordonnant la tenue d'une enquête sur la situation qui prévaut au Centre pédiatrique Château Pierrefonds, un établissement de la banlieue ouest de Montréal qui héberge une centaine de jeunes multihandicapés, et désignant un administrateur chargé de voir au fonctionnement du Centre pour la durée de cette enquête.



(photo J.Y. Létourneau, LA PRESSE)

février dernier et qui a suscité une longue bataille juridique qui est loin d'être terminée, mais dont les deux premières manches ont été gagnées par la directrice qui vient d'être évincée de son poste pour une deuxième fois cette année.

En février dernier, à la suite de la publication par le Comité de Liaison des Handicapés du Québec d'un dossier noir sur le fonctionnement du Château Pierrefonds, le MAS décrète en effet la tutelle de ce centre d'accueil privé mais subventionné par le gouvernement, et nomme M. Jacques-Gilles Labege, directeur général de la Maison Lucie-Bruneau, pour mener une enquête et administrer l'établissement pendant la durée de cette enquête.

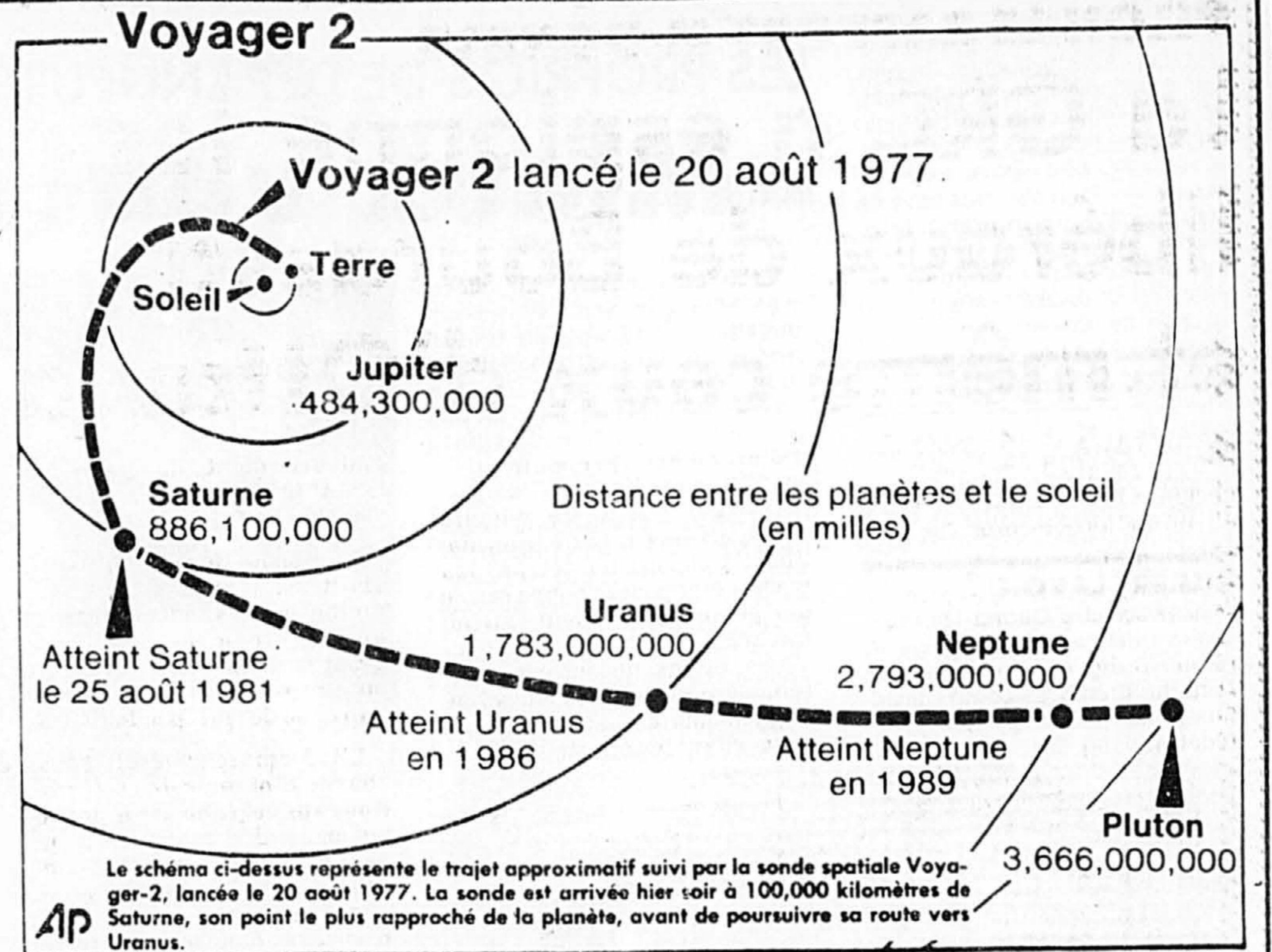
La directrice conteste en Cour supérieure ce double mandat, alléguant la possibilité d'un conflit d'intérêts, et obtient, en mai dernier, la suspension de l'enquête. Mais comme M. Labege continue, à la demande du MAS, de gérer l'établissement, Mme Potvin-White retourne en Cour supérieure pour demander sa réinstallation, en alléguant cette fois que le mandat d'administration ne peut être maintenu puisqu'il couvre la période d'enquête et que celle-ci est suspendue. Le juge Alphonse Barbeau lui donne raison et émet, il y a une quinzaine, une ordonnance d'injonction provisoire (renouvelable de dix jours en dix jours et renouvelée cette semaine) expulsant le représentant du MAS de l'établissement et la réintégrant dans ses fonctions.

Mais le retour de la directrice, après six mois de mise à l'écart, suscite une réaction aussi vive que négative parmi le personnel de son établissement. La situation revient à son point de départ... et le ministère des Affaires sociales, estimant toujours justifiée la tenue d'une enquête au Château Pierrefonds, prend cette fois la précaution de désigner deux têtes plûtôt qu'une pour que lumière et justice puissent enfin se faire.

HUGUETTE ROBERGE

Le décret ministériel confie l'enquête à un avocat, Me Jacques Bellemare, et le mandat de gestion à M. Gilles Sabourin, un psychologue qui a occupé plusieurs postes de cadre supérieur au sein du réseau des Affaires sociales. Ce dernier s'est présenté à l'établissement tôt ce matin, accompagné par un huissier et un avocat, pour signifier l'ordonnance à la directrice, Mme Pauline Potvin-White, récemment réintégré dans ses fonctions à la suite d'un jugement de la Cour supérieure, et la sommer de quitter les lieux.

Par ce geste, le MAS entend corriger celui qu'il avait posé en



VOYAGER 2 Des ennuis techniques de dernière minute

PASADENA, Californie (d'après UPI, AP et AFP) — Après avoir parcouru sans

encombre 2.4 milliards de kilomètres, la sonde américaine Voyager 2 a connu hier des ennuis techniques qui ont interrompu l'envoi de photographies de Saturne.

En dépit de ces incidents, les scientifiques de la NASA considèrent la mission de la petite sonde de 808 kilos comme un succès et s'attendent déjà à l'analyse et à l'interprétation des informations transmises par Voyager 2, en attendant le rendez-vous avec Uranus en janvier 1986 et Neptune, en 1989.

Quatre ans après son départ de Terre, la sonde a observé sous tous ses angles le ciel de Saturne. Elle a approché cinq de ses principales lunes, frôlé les «nuages pastels» de la planète avant de plonger à travers les anneaux mystérieux. Voyager 2 a également capté une série de bourdonnements, de sifflements et de bruits aigus au moment où elle traversait une zone de météorites et d'anneaux brillants, bruits jamais entendus par une oreille humaine et surtout pas celles de Pascal, qui disait: «Le silence de ces espaces infinis m'effraie.»

Plus tôt, Voyager 2 avait fait une autre découverte peu de temps avant le moment du rendez-vous avec Saturne: l'anneau tordade de l'étrange planète n'était plus... tordade. En novembre 1980, on s'en souvient, Voyager 1 avait causé une sensation dans les milieux astronomiques en envoyant à la Terre la photo d'un mince anneau de Saturne composé de trois bandes tordades, ce qui paraissait défier les lois de la mécanique céleste.

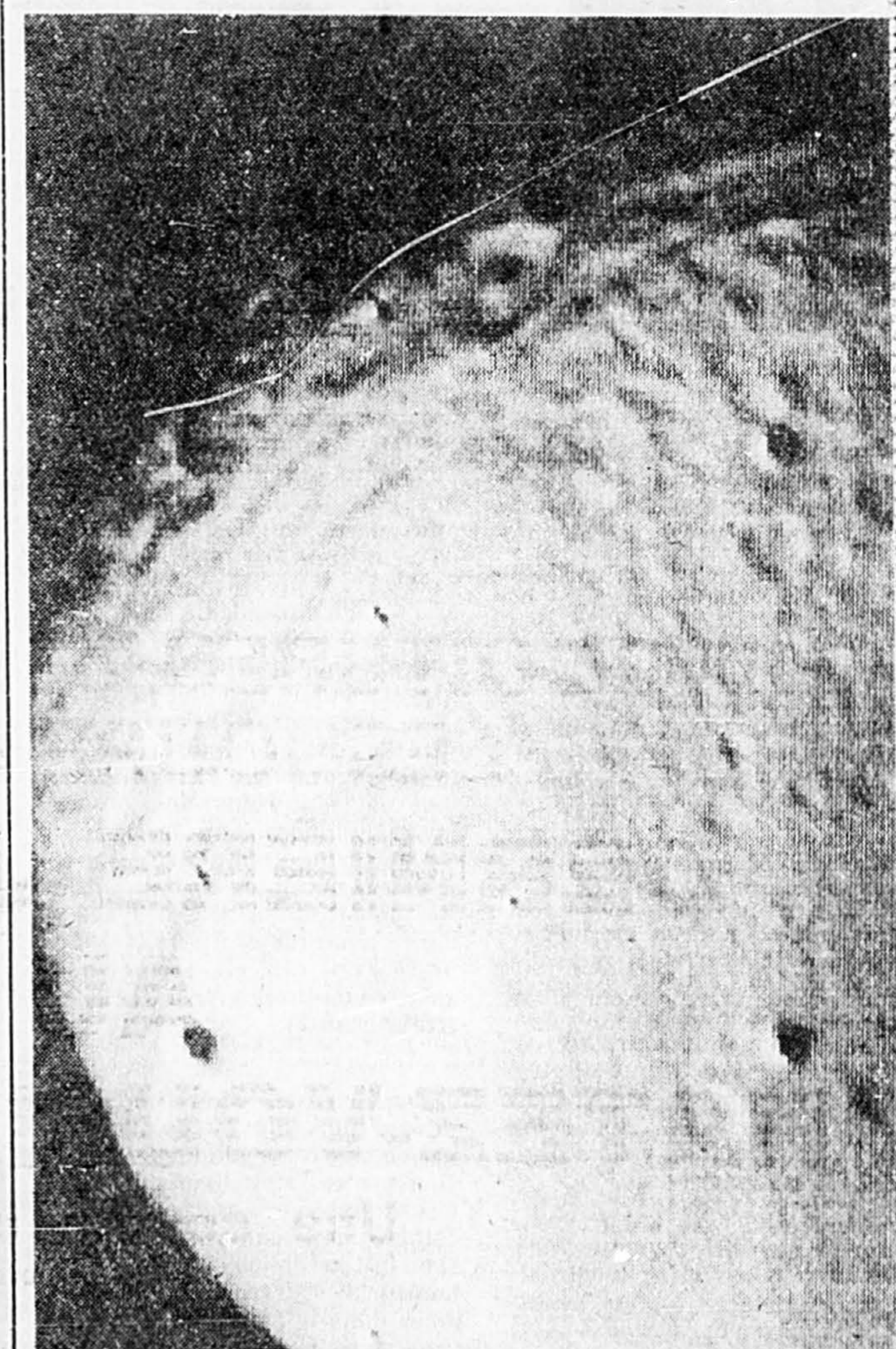
Mais mardi soir, Voyager 2 a de nouveau photographié cet anneau, dit anneau «F», et cette fois-ci, il s'est révélé parfaitement lisse.

«Peut-être l'an dernier, Voyager 1 n'avait-il photographié qu'un effet très localisé», a estimé le Dr Ed Stone, l'un des savants du «Jet Propulsion Laboratory», (JPL) de Pasadena, en Californie.

Des problèmes de tourelle

Dans la nuit de mardi à mercredi, pendant que l'engin se faufilait entre les anneaux de Saturne, les chercheurs de JPL ont retenu leur souffle: comme prévu, les caméras de télévision de la sonde n'ont pas retransmis d'information au cours de cette délicate opération et la Terre a dû attendre 4h50 pour avoir la confirmation du succès de la sonde.

Toutefois, des difficultés mécaniques surgies à 6h ont quelque peu gâché la réussite de la mission: une des tourelles supportant les appareils photos de Voyager 2 s'est bloquée horizontalement, mais ses mouvements verticaux étant encore possibles cependant. En raison de cet incident, plusieurs images des anneaux sont définitivement perdues et les spécialistes s'attachaient hier à tenter de résoudre ces problèmes, après réception des enregistrements effectués par la sonde pendant qu'elle passait derrière Saturne, les communications avec la Terre étant alors interrompues.



téléphoto UPI
Cette photographie de l'un des onze satellites de Saturne, Thétya, a été prise par la sonde spatiale Voyager-2 mardi, d'une distance de 540,000 kilomètres. Elle montre que la surface de cette «lune» est parsemée de nombreux cratères dus à la chute de corps célestes. Thétya a un diamètre d'un peu plus de 1,000 km, et l'énorme faille que l'on voit au sommet de la photo s'étend sur 1,700 km. Le cratère le plus large qui soit visible ici a un diamètre de 90 km.

ATLANTIQUE

GARANTIT *

La main-d'oeuvre de service de ses TV couleur et composants haute fidélité pour 48 et 60 mois respectivement.

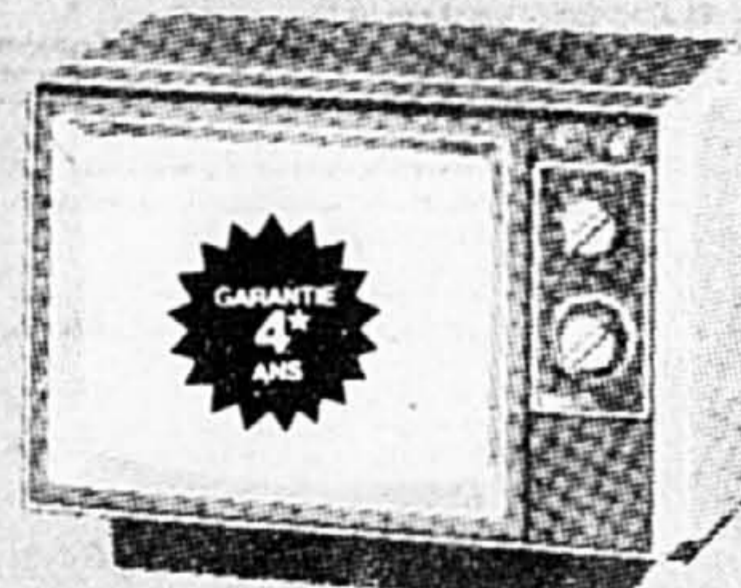
REMBOURSE *

La différence si vous trouvez votre téléviseur couleur ou chaîne haute fidélité Atlantique moins cher chez tout autre détaillant, aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE *

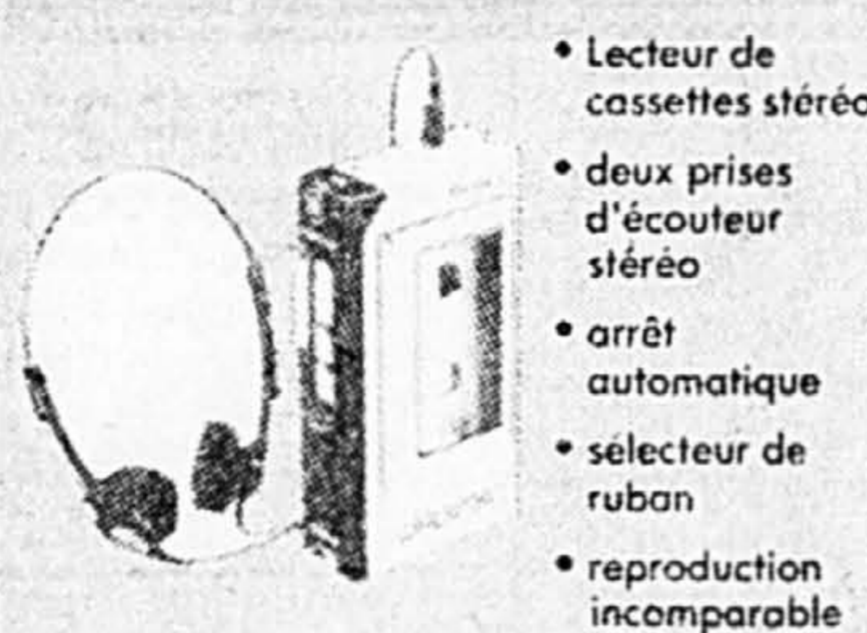
Tout élément de votre chaîne haute fidélité Atlantique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

RCA 14"



Modèle tout transistorisé à réglage automatique, châssis longue-vie
Prix ord. \$479.95
PRIX ATLANTIQUE \$399.95

WALKMAN de SONY



- Lecteur de cassettes stéréo
- deux prises d'écouteur stéréo
- arrêt automatique
- sélecteur de ruban
- reproduction incomparable

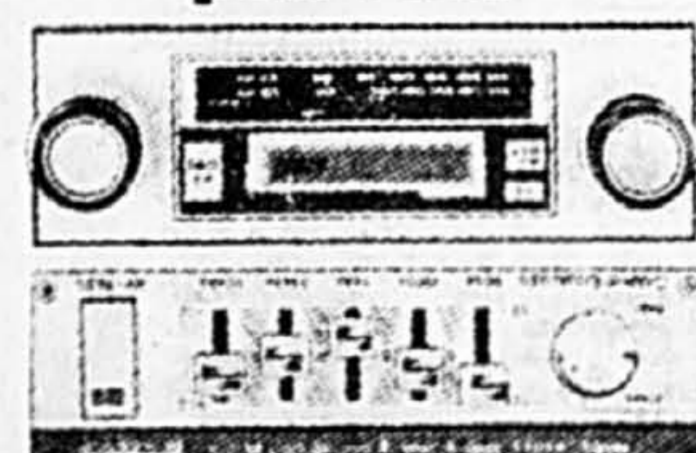
PRIX ATLANTIQUE \$147.00

Panasonic 20"



entièrement automatique. Tout transistorisé
Prix ord. \$699.95
PRIX ATLANTIQUE \$549.95

AUDIOVOX pour l'auto



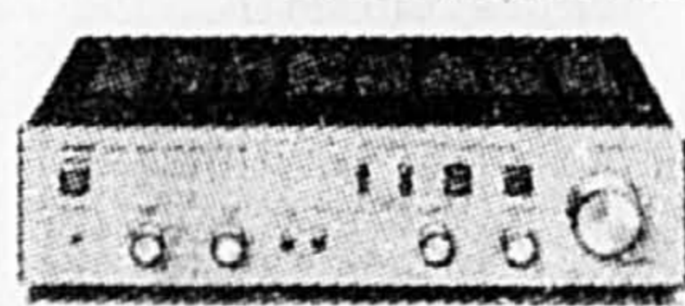
50 watts RMS
Radio AM-FM stéréo
Égalisateur de fréquence
Haut-parleur 3 voies
\$269.95
installation comprise

YAMAHA

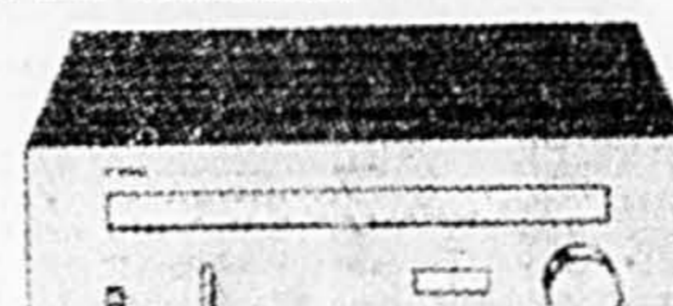


• Récepteur Yamaha 60 watts RMS
• Table tournante semi-automatique Yamaha, cartouche magnétique incluse.
• 2 haut-parleurs Yamaha de haute fidélité.
Prix ord. \$971.49
PRIX ATLANTIQUE \$769.95

NOUVEAUTÉS 1982 YAMAHA



Amplificateur 70 watts RMS
\$297.95



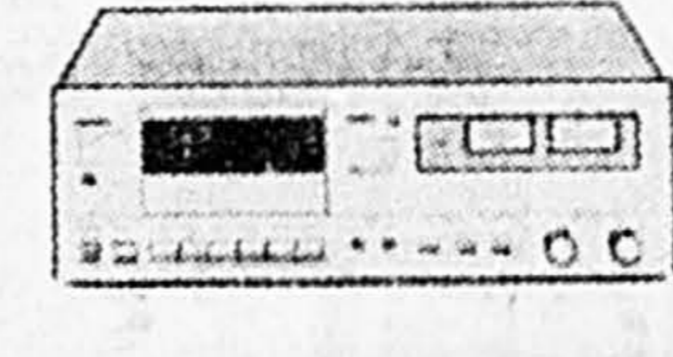
Syntonisateur AM-FM stéréo
\$217.95

TECHNICS



Table tournante
à entraînement direct, cartouche magnétique incluse.
\$169.95

TEAC



Magnétocassette, dolby, métal.
\$249.95

* Pour nos politiques, consultez nos représentants

«Les modèles en vente peuvent différer des illustrations»

NOUVEAU!

5* ANS

POURQUOI NE PAS PROFITER DE NOTRE

GARANTIE

PIECES ET MAIN-D'OEUVRE SUR COMPOSANTS AUDIO

10* ANS

MAGASIN ENTREPÔT

6060 EST, BOUL. MÉTROPOLITAIN

Sortie Lacordaire 253-8880
(entre Lacordaire et Langellier)

6891, rue SAINT-HUBERT

Tél.: 274-5438

PLUS DE 70 MAGASINS — PARTOUT PRES DE CHEZ VOUS

- ALMA Carrefour Alma
- ALMA Galeries Loc St-Jean
- BELLEVILLE Mail Montmorency
- BROCKVILLE Islands Mall
- BROSSARD Mail Champlain
- CHATEAUBOURG Centre commercial Alim
- CHATEAUBOURG Centre régional de Châteauguay
- CHICOUTIMI Place du Royaume
- CORNWALL Carrefour Square
- DORVAL Carrefour Garden's Shopping Centre
- DRUMMONDVILLE Place Drummond
- EDMONTON, ouvertures prochaines
- GATINEAU Promenade de l'Outre-mer
- GRAND Centre Galaxy
- HILL Place du Centre
- JOLIETTE Galeries Joliette
- JONQUIERE Galeries Jonquière
- KINGSTON Place Centre-Ville
- KINGSTON Frontenac Mall
- KINGSTON 103, Princess Street
- LACHINE Galeries Lachine
- LACHINE Centre commercial Lachine
- LASALLE Place Hewson
- LAVAL Carrefour Laval
- LAVAL Centre commercial St-Martin
- LAVAL Centre d'achats Duvernay
- LA TUQUE Centre commercial La Tuque
- LEVIS Galeries Chapais
- LONGUEUIL Centre d'achats Jacques-Cartier
- LONGUEUIL Place Langueuil
- MONTRÉAL Centre d'achats Forest
- MONTRÉAL Galeries d'Anjou
- MONTRÉAL Galeries Dupuis
- MONTRÉAL Place Alexis-Nihon (niveau métro)
- MONTRÉAL 6060 boul. Métropolitain est
- MONTRÉAL Place Bourassa
- MONTRÉAL Place Alexis-Nihon (3e étage)
- MONTRÉAL Place St-Hubert
- MONTRÉAL Place St-Nicolas
- MONTRÉAL Place St-Hubert
- OTTAWA Marivale Shopping Fair
- OTTAWA Sparks Street Mall
- OTTAWA St-Laurent Shopping Centre
- OTTAWA Herwigton Mall
- POINTE-AUX-TREMBLES Carrefour de la Pointe
- POINTE-CLAIRE Centre Commercial Fairview
- QUÉBEC Place Cartier (Mail St-Roch)
- QUÉBEC Galeries de la Concorde
- QUÉBEC Place Fleur de Lys
- QUÉBEC Galeries de la Capitale
- REPENTIGNY Place Repentigny
- RIMOUSKI Carrefour Rimouski
- RIVIÈRE-DU-LOUP Centre Commercial Rivière-du-Loup
- ROSEMERE Galeries des Mille-Îles
- ST-BRUNO Promenades St-Bruno
- STE-FOI Place Laurier
- STE-FOI Place Ste-Foy
- ST-HYACINTHE Galeries St-Hyacinthe
- ST-JEAN Carrefour Richelieu
- ST-JEAN Promenade Deux-Montagnes
- SEPT-ÎLES Mail de Place-Ville
- SHAWINIGAN Place Maurice
- SHERBROOKE 180, rue Wellington nord
- SHERBROOKE Galeries Les Quatre Saisons
- TERREBONNE Galeries Terrebonne
- THÉRÈSE-MINNES Carrefour Frontenac
- TROIS-RIVIÈRES Centre les Rivières
- TROIS-RIVIÈRES 0.4542, boul. Royal
- VICTORIAVILLE Carrefour des Bas-Francis
- VAL-D'OR Carrefour du Nord ouest
- VILLE-ST-LAURENT Galeries Normandie
- VILLE-ST-LAURENT Place Vertu Audio

MARANTZ • LUXMAN • CERWIN VEGA • JANIS • JBL • BOSE • KEF • FISHER • TEAC • AKAI • ADC • SOUNDESIGN • AIWA • HARMAN/KARDON

SELON LE RAPPORT McDONALD

La GRC a espionné les libéraux de Bourassa et même ceux d'Ottawa

■ OTTAWA — La Gendarmerie royale du Canada a espionné le Parti libéral du Québec de 1970 à 1976 et elle a même

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

recueilli des informations sur certains membres et sur certaines activités du parti libéral fédéral.



La police devrait refuser des stupidités de cette nature

— FERNAND LALONDE

La mention, par le rapport McDonald, d'activités d'espionnage auxquelles se serait livrée la GRC à l'endroit du gouvernement libéral du premier ministre Bourassa, entre 1970 et 1976, a suscité une violente réaction de la part de plusieurs libéraux québécois. M. Fernand Lalonde, qui fut procureur général dans le cabinet Bourassa, a déclaré hier qu'il était absolument inacceptable qu'un niveau de gouvernement espionne un autre niveau. «Nous ne constituons aucune menace à la sécurité publique», a-t-il dit, «nous n'avons aucune intention de construire une bombe atomique ou quoi que ce soit du genre: les forces de police devraient refuser de s'abaisser à des stupidités de cette nature.» Pour M. Claude Forget, ancien ministre des Affaires sociales, de telles activités devraient être prosrites, car elles engendrent la tentation d'abuser du pouvoir.

C'est ce que révèle un autre chapitre du volumineux rapport McDonald qui a été dévoilé mardi à Ottawa. Cette information n'a pas été traitée par les médias hier pour la bonne raison que personne n'a encore été en mesure de lire tout le document.

«Au moins un informateur rémunéré avait accès à des renseignements de nature délicate concernant les politiques de ce

gouvernement (du Québec) et ses ministres», écrivent les commissaires.

Le mandat de cet informateur visait notamment à déterminer l'influence des indépendantistes au gouvernement, et celle des groupes de pression «influencés ou contrôlés par des révolutionnaires ou des indépendantistes.»

L'informateur était aussi chargé d'obtenir des informations sur certains membres du personnel diplomatique au Québec, et de déterminer l'influence des indépendantistes sur «un certain ministère» dans ses rapports avec d'autres pays francophones. En 1973, le policier de la GRC responsable de ce dossier a fait un rapport qui portait sur les querelles intestines au sein du gouvernement Bourassa, et qui concluait que les indépendantistes avaient peu d'influence aux échelons élevés.

Les fédéraux

En ce qui a trait à l'espionnage du Parti libéral du Canada, la GRC a joué des services d'un informateur non rémunéré qui lui a communiqué des renseignements sur les problèmes matrimoniaux de deux ministres, sur les soupçons de certains ministres convaincus que la GRC dirigeait un complot contre le gouvernement, et sur les délibérations du caucus libéral.

Le PQ et le NDP

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la GRC ait espionné le groupe Waffle du Nouveau parti démocratique, et le Parti québécois. Dans ce dernier cas, le rapport révèle que la GRC a obtenu des renseignements sur des questions comme le budget annuel du PQ, un projet de constitution pour un Québec indépendant, un remaniement ministériel possible, les priorités législatives du gouvernement du Québec, un projet d'entente entre un ministre québécois et un ministre fédéral, et les instructions d'un ministre du gouvernement québécois sur la façon dont les fonctionnaires québécois pourraient utiliser les fonds du gouvernement fédéral à l'étranger pour promouvoir les intérêts du Québec.

La Commission révèle enfin que certains de ces renseignements ont été offerts à un haut fonctionnaire fédéral mais elle dit ignorer si ils ont été transmis au ministre.

LES RUES DE MONTRÉAL

CLOVIS, RUE (1911)

En hommage à Clovis, roi des Francs de 481 à 511. Après avoir porté les noms de 3e avenue et de rue Châtan, cette voie s'étend vers le nord à partir de Notre-Dame, à l'ouest de Côte-Saint-Paul.

COOLBROOK, AVENUE (1911)

Nom descriptif anglophone.

Jadis nommée avenue Saint-Charles et avenue Kitson, cette voie s'étend du nord au sud, croisant Queen Mary à l'ouest de Décarie.

COPERNIC, AVENUE (1970)

À la mémoire de l'astronome polonais Nicolas Copernic (1473-1543), qui démontra le double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil, et qu'on peut appeler le «père de

l'astronomie moderne». Une statue honorant Copernic a été érigée à Terre des Hommes.

COSSETTE, RUE (1970)

En l'honneur d'Oscar Cossette (1889-1961) qui, de simple marin canadien en 1911, parvint à être promu contre-amiral de la marine canadienne en 1945. Axe nord-sud à partir de Gouin, à l'ouest de Laurentien, puis bifurquant vers l'ouest jusqu'au chemin du Golf.

60 ans ça se fête

SONY.
GRAND CHOIX DE COMPOSANTS ET ENSEMBLES STÉRÉOS À PRIX 60e ANNIVERSAIRE PAYETTE

Exemple:

- Récepteur MA-MF SONY modèle STRV35 d'une puissance de 35 watts RMS par canal et faible taux de distorsion 0.04% **\$489.95**
- Tourne-disque semi-automatique DUAL modèle CS506 et cellule ORTOFON **\$344.50**
- Enceintes acoustiques SONY modèle SS955 à 2 voies **\$280.00**

TOTAL SUGGÉRÉ \$1114.45

PRIX 60e ANNIVERSAIRE POUR L'ENSEMBLE \$697

PRIX 60e ANNIVERSAIRE SUR DES CENTAINES DE TELECOULEURS, SYSTEMES VIDEO ET SYSTEMES DE SON

ALPINE - ALTEC LANSING - DBX - DUAL - HITACHI - KOSS - LINDSAY - LUXMAN - MITSUBISHI - MORDAUNT SHORT - ORTOFON - SENNHEISER - SHURE - SONY - TDK - UHIEL - THRESHOLD - WATTS - YAMAHA

IMAGE & SON
PAYETTE

COMMUNICATIONS RADIO
730, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL
7950, EST JARRY, ANJOU

AUDIO - VISUELS
730, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL
1375 OUEST, BOUL. CHAREST, QUÉBEC

MAGASINS IMAGE & SON
OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI
JUSQU'À 17H30, JEUDI ET VENDREDI 21H
ET SAMEDI 17H
VISA - MASTERCARD

CENTRE-VILLE **730, RUE ST-JACQUES** MONTRÉAL 878-4771
RIVE SUD **PLACE PORTOBELLO** BROSSARD - 672-5385

le GRAND GRAND PRIX de Laval

1981

1000 VOITURES '81 INSCRITES POUR LA "COUPE DES PRIX"
LES JOURS LES MOINS CHERS DE L'ANNÉE

DERNIÈRE JOURNÉE AUJOURD'HUI,
AU CENTRE LAVAL

HÂTEZ-VOUS! À 22h, IL SERA TROP TARD!

Une course infernale, de 9h à 22h, au Centre Laval
(boulevards St-Martin et Le Corbusier, sortie 8 de l'autoroute des Laurentides)

- Échanges acceptés, financement sur place, livraison immédiate
- Tirage d'une voiture neuve parmi tous les acheteurs
- Nombreux prix de présence

Présenté par 5 concessionnaires GM de Laval: Bonaventure Chevrolet Oldsmobile, Bourassa Pontiac Buick, Durand Pontiac Buick, Lalonde Chevrolet Oldsmobile et Salois Chevrolet Oldsmobile.

Les bons côtés du rapport McDonald

La commission McDonald vient de remettre un rapport qui a coûté quatre ans de travail et \$10 millions. Tout cela pour vérifier certaines des activités de la Gendarmerie royale du Canada. On peut au moins espérer que l'enquête et ses quelque 2,000 pages de rapport serviront à la purification du système policier canadien et à la sécurité de la population.

À première vue, il semble qu'un certain nombre de recommandations de la commission soient effectivement utiles et méritent d'être appuyées. Par ailleurs, il est nécessaire de souligner quelques faiblesses qui doivent être notées si l'on veut parvenir à une qualité de justice supérieure et à un système policier adéquat.

D'abord, les aspects positifs. Les autres suivront dans un autre article.

La commission reproche un certain nombre de méfaits im-

portants à la GRC. Ceux qui voulaient entretenir l'image de la «police montée» irréprochable seront déçus: les agents de la GRC ont posé des gestes illégaux qu'aucune autorité ne pouvait leur permettre.

On se leurre en entretenant l'image du policier sans peur et sans reproche, toujours bon et toujours fidèle. C'est un mythe: la police a ses faiblesses, comme tous les autres groupes de la société. Et la crédibilité vient de la reconnaissance de cette évidence. La nier serait faire preuve d'hypocrisie ou d'excessive candeur.

Il est dommage que des chefs de la GRC n'aient pas réfléchi à cette vérité. Mais il est rassurant de savoir que les hommes politiques n'ont pas participé à l'élaboration du mensonge. Selon la commission, la police a trompé le ministre de la Justice et le premier ministre. Le geste n'honore pas la police; mais il ajoute

à la probité des hommes politiques. Car il faut supposer que les policiers ont craint l'honnêteté de leurs responsables politiques, ce qui est tout à l'honneur des élus. Vaut mieux des ministres candides que malhonnêtes.

Il est bon de savoir que la malhonnêteté n'avait atteint qu'un niveau du système.

La plus importante recommandation du rapport touche donc l'endroit sensible: il faut retirer à la Gendarmerie tout ce qui concerne la sécurité de l'État, tout ce qui a trait à l'espionnage. Il était même grand temps que l'on trouve, au Canada, ce que les autres pays d'importance ont institué depuis longtemps: un service civil de sécurité.

On dit qu'il sera «civil»: c'est un peu se payer de mots. Car même s'il fonctionne indépendamment de la GRC, il est évident que ce service spécial aura comme membres des «agents

spéciaux», des espions ou policiers secrets, qui se différencient des autres policiers seulement par les dimensions de la charge et par l'utilisation d'un plus grand nombre de pouvoirs.

Car les espions ont de nombreux pouvoirs. Personne ne reproche, ordinairement, à un espion d'avoir volé des documents secrets appartenant à «l'ennemi». Mais il faut structurer le travail de l'agent et discipliner ses activités.

Dire que le Canada se dote d'une CIA personnelle peut faire peur à certains. Un peu de réflexion devrait faire comprendre que l'organisme n'aurait pas à inventer des interventions nouvelles mais simplement à structurer ses activités.

La recommandation représentative évidemment un blâme envers la GRC. C'est normal: la preuve est faite, par la commission, de l'inefficacité dangereuse du corps policier en certaines cir-

constances. S'il faut mettre le feu à une grange pour empêcher qu'on y tienne une réunion, il est évident qu'on dépasse les bornes. On revient à la vieille histoire de celui qui se coupe la tête pour combattre ses maux de tête.

Que la GRC travaille à protéger les citoyens contre les malfaiteurs; et qu'un autre organisme «civil» nous protège contre les ennemis du système. L'expérience est réalisée avec succès dans d'autres pays et elle devrait être réalisable au Canada.

Mais il faudra plus de surveillance.

Nos ministres ne devraient plus pouvoir plaider l'innocence candide; il est temps qu'ils deviennent responsables.

Il est surtout grand temps que l'on définisse les pouvoirs des policiers, les champs de légalité

et les responsabilités des ministres. Le rapport McDonald propose des corrections précises: leur application paraît nécessaire.

Le rapport de la commission démontre la nécessité de règlements beaucoup plus stricts. Il met le doigt sur les secteurs les plus vulnérables, comme l'écoute électronique et l'ouverture du courrier. Il retire à la GRC des privilèges. Il invite à la lucidité tant les ministres que les citoyens observateurs. Il suggère une structure nouvelle très probablement valable. De plusieurs façons, le rapport McDonald peut servir à une plus saine administration de la justice.

Mais il faut qu'il soit appliqué. De façon à ce que ses faiblesses ne fassent pas regretter les \$10 millions qu'il a coûtés.

JEAN-GUY DUBUC

L'Angola et l'Afrique du Sud au chevet de la Namibie

C'est la deuxième fois, en moins d'un mois, que l'Angola accuse l'armée de l'Afrique du Sud d'avoir envahi son territoire, et les deux fois, le gouvernement de Pretoria a démenti la chose. Ce qui s'est passé, et ce sont, cette fois, les autorités sud-africaines qui nous en fournissent l'explication, c'est que les deux armées se sont heurtées au cours d'une opération de représailles lancée contre les «anarchistes» namibiens qui ont «fui du côté angolais» et qui harcellent les villages namibiens à partir de ce territoire.

Deux accusations; deux démentis. S'agit-il d'une tactique? Si oui, à quelle fin? Cherche-t-on à détourner l'attention du groupe de contact sur la Namibie qui vient de reprendre les discussions au sujet du Sud-Ouest africain? Ou plus vraisemblablement, manoeuvre-t-on en vue d'inciter Washington à intervenir?

Il est certain que l'accrochage d'hier découle du contentieux namibien. Or, ce contentieux se situe dans un contexte extrêmement passionnel. La Namibie et sa SWAPO présentent beaucoup de similitudes avec la Palestine et son OLP. L'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO) est perçue comme une organisation terroriste par le gouvernement sud-

africain ainsi que par un certain nombre de Namibiens. Ces «terroristes» se servent de bandes de territoires au sud de l'Angola comme de sanctuaires d'où, selon Pretoria, ils traversent «pour commettre des meurtres, poser des mines et intimider la population namibienne».

L'Angola et l'Afrique du Sud sont en état de «guerre non déclarée». S'il était possible d'amenuiser la méfiance qui fait se retrancher sur des positions irréductibles les partis en présence, un *modus vivendi* pacifique deviendrait possible. Il y a dix ans, la Cour internationale de Justice exprimait l'avis que l'Afrique du Sud devrait abandonner le territoire namibien. Il y a trois ans, une motion de l'ONU recommandait un retrait des troupes afin de pouvoir négocier un cessez-le-feu et organiser des élections libres. Pretoria s'est ralliée à cette stratégie de l'ONU, mais n'arrive pas à fixer une date pour la mettre en marche.

Les Africains s'impatientent. L'OUA vient d'inciter l'administration Reagan à choisir entre les quatre millions de Blancs d'Afrique du Sud et les 400 millions d'Africains noirs». Ce n'est certes pas là une des propositions les plus heureuses de l'OUA, un organisme qui se veut responsable.

Le choix qui s'impose n'a pas d'implications raciales. Ce qu'il faut chercher, c'est la meilleure solution possible. La SWAPO a un point de vue qu'on doit prendre en considération, mais les Namibiens, les Angolais et les Sud-Africains ont également leur droit qu'il faut tenir compte.

En démentant la nouvelle lancée par l'Angola, le premier ministre sud-africain a cherché à dissiper l'émoi qu'elle avait créé en indiquant qu'il espérait que le gouvernement angolais prendrait note de «notre requête de ne pas intervenir et de notre désir de vivre en paix avec nos voisins».

Ce ne sont pas là des propos marqués au coin de l'intransigeance. Pretoria ouvre une porte; Pretoria désire un règlement. Bien sûr, il n'est pas facile de se départir des ressources minières de la Namibie, mais le coût exorbitant qu'entraîne la défense d'un aussi vaste territoire dévalorise grandement les avantages matériels qu'apportent ces ressources.

La stratégie suggérée par l'ONU et acceptée par Pretoria fait qu'une amorce de règlement est possible. Et puis, pourquoi n'aurait-on pas, en Namibie, la bonne surprise qu'on a eue au Zimbabwe?

JEAN PELLERIN

CRÉATION D'UN SERVICE CIVIL DE RENSEIGNEMENTS



Droits réservés

Certaines réalités ont échappé à la Commission Kent

Parce qu'il est bien rédigé mais aussi très dense, le rapport de la Commission Kent ne révèle pas dans une première lecture toutes ses lacunes. Par exemple, sa superficialité, son manque de rigueur dans la description du milieu journalistique et l'analyse de ses

MARCEL ADAM

humeurs, ses contradictions, son parti-pris en faveur d'une certaine école de pensée et des clichés que celle-ci véhicule sur les effets totalement négatifs du phénomène de la concentration de la presse.

Personne ne soutient, pas même les propriétaires de chaînes, que la concentration est sans danger, ni qu'elle ne produit pas des effets nocifs dans les régions où elle a donné lieu à une situation de monopole. Mais il est difficile de suivre la commission quand elle affirme qu'elle n'a rien produit d'autre qu'une presse enchaînée.

Comment en effet ne pas tiquer quand les commissaires affirment que leur rapport vise «à libérer la presse au Canada»? Comme si notre presse n'était pas l'une des plus libres des sociétés démocratiques. Quel

pays pourrait en effet nous en remontrer à cet égard?

Je sais bien à quoi pensent les commissaires: ils veulent libérer la presse quotidienne concentrée de l'emprise, contraignant à leur dire, des pouvoirs financiers qui sont propriétaires de chaînes de journaux.

La commission reconnaît pourtant que les chaînes publiées de bons et de mauvais journaux et qu'un journal n'est pas nécessairement bon parce qu'il est indépendant. Qui soutiendra en effet que dans le passé les propriétaires de journaux indépendants étaient tous imbus d'un grand sens de la responsabilité sociale qui leur faisait dédaigner le profit maximum?

Les journalistes qui ont un peu d'âge se souviennent de la servilité de tous ces propriétaires de journaux dits indépendants à l'égard des différents pouvoirs. Ils se souviennent aussi que l'information était inféçlée par les idiosyncrasies de ces propriétaires et que les pages éditoriales étaient le reflet fidèle de leurs opinions, humeurs, préjugés et autres parti-pris. Alors qu'aujourd'hui les éditorialistes des journaux dits «enchaînés» jouissent en général d'une très grande liberté

d'expression et n'écrivent jamais à l'encontre de leurs convictions personnelles. N'a-t-on pas vu plus d'une fois, dans des journaux différents d'une même chaîne, des éditoriaux défendre des positions opposées sur des questions importantes? Mieux encore, il arrive même au Québec que des divergences de vues s'expriment dans une même page éditoriale.

La liberté d'expression était-elle plus grande à l'époque des journaux indépendants, alors qu'il y avait beaucoup moins d'analystes et de commentateurs qu'aujourd'hui? Quand on faisait la part congrue à l'opinion des lecteurs, cependant qu'aujourd'hui tous les grands quotidiens, les concentrés comme les autres, disposent d'une tribune où s'expriment librement simples lecteurs, spécialistes et hommes publics qui désirent participer au débat public.

La Commission Kent veut «libérer» la presse quotidienne des pressions indues, dans l'information, des hommes d'affaires qui possèdent des chaînes de journaux parce que, pour elle, cette ingérence est aussi nocive que celle de l'État. Pourtant la Commission n'a pas pu prouver cette ingérence. Mais

elle soupçonne qu'elle s'exerce indirectement et qu'elle produit le même effet néfaste.

Admettons qu'elle a raison pour les fins du débat. Dans toutes les sociétés démocratiques et libérales, les citoyens éclairés ont toujours vu dans l'ingérence de l'État la plus grande menace pour la liberté d'information et d'expression; pour l'évidente raison que celle-ci a pour effet de rendre précaire et problématique la vie d'un régime et la carrière des gouvernants.

Cette liberté peut être menacée par des pouvoirs d'argent, mais moins directement et moins sérieusement. Les hommes d'affaires font meilleur ménage avec la liberté que les gouvernements, ils ne font pas les lois, leur carrière ne dépend pas des humeurs de l'opinion publique, enfin ils oeuvrent dans un contexte concurrentiel qui favorise la circulation de l'information: ce qu'un journal voudrait taire serait révélé par un journal concurrent, une station de radio ou de télévision.

Si les pouvoirs d'argent peuvent menacer ici et là et temporairement le droit du public à l'information, ce danger est contrebalancé par plusieurs facteurs, le moindre n'étant pas le syndicalisme.

Curieusement, la Commission Kent dit très peu de choses du rôle joué par le syndicalisme dans l'évolution de l'industrie du journal. Son influence a pourtant été et demeure considérable, pour le meilleur et pour le pire.

Au Québec, par exemple, c'est à lui qu'on doit la révolution journalistique, commencée à LA PRESSE à la fin des années 50, et qui a eu pour effet d'éveiller les journalistes à la dignité de leur métier et d'obliger les propriétaires de journaux — des indépendants, faut-il le rappeler — à les traiter en conséquence; c'est lui qui a forcé les propriétaires à mieux respecter le droit du public à une information ample et impartiale, et à donner aux journalistes les moyens de mieux accomplir leur tâche.

Mais ce syndicalisme, issu de la cupidité et de la piétre conscience sociale des propriétaires indépendants de naguère, a développé chez ses membres un réflexe protectionniste extrême, basé sur une méfiance tenace à l'endroit du patronat des journaux. Il a fini par produire les défauts de ses qualités. Il en est résulté des conflits qui ont tué des journaux et affaibli sérieusement certains autres, et des tensions contre-productives dans les relations de travail.

Devenu une force considéra-

ble le syndicalisme a voulu assurer à tout prix la sécurité de ses membres, au prix même de la mort de l'entreprise, en empêchant les transformations technologiques nécessaires dans certains cas à la survie du journal, comme l'a bien expliqué, cette semaine, dans une conférence, le président et directeur général de LA PRESSE, M. Roger D. Landry.

Après avoir été un facteur de progrès dans la qualité de l'information, le syndicalisme, paradoxalement, a fini par avoir une influence négative sur elle en négociant des conventions collectives trop protectionnistes, tatillonnes et paralysantes, qui ont conduit à une baisse de la productivité, au déclin de l'initiative personnelle et au manque d'émulation.

Il est dommage que la Commission Kent n'ait pas su mieux voir et décrire ce phénomène important.

Si elle avait mieux étudié le phénomène syndical elle aurait découvert que malgré ses carences actuelles il constitue encore, potentiellement, une des meilleures garanties contre les dangers appréhendés de la concentration. Autrement plus sûr en tout cas que le recours gouvernemental qu'elle propose.

EN VRAC

Une pensée déformée

Réplique à G.-M. Roy

Par la présente je relève quelques points de la lettre ouverte que vous m'avez destinée et qui a paru dans LA PRESSE du 13 août. Nous appartenons, vous et moi, à des écoles de pensée différentes, mais cela ne doit pas modifier les bonnes relations humaines, car les opinions et les convictions de chacun doivent toujours être respectées. Quand deux ou plusieurs groupes s'opposent depuis longtemps, politiquement ou socialement, on peut être certain que tout a été dit et redit, de part et d'autre! Il vient même un temps où seules les considérations inédites se lisent avec intérêt.

Dans votre récente défense de la thèse qui vous est chère, j'avoue n'avoir rien relevé de bien neuf. Sauf une grave erreur de votre part. En effet vous avez affirmé que j'ai dit: «le grand dessein des séparatistes n'a pas de

fondement». C'est ce qui s'appelle déformer la pensée d'un contradicteur, puis la blâmer vertement. Un beau travail! Voici mon texte, relisez-le attentivement, vous verrez que c'est tout autre chose: «L'idéal des séparatistes est un droit éminemment respectable. On peut seulement leur reprocher de présenter leur grand dessein comme le sommet du patriotisme. Une telle prétention n'a pas de fondement et l'option fédéraliste est également légitime et patriotique». En écrivant ces lignes je voulais servir la thèse de mon choix, tout en étant loyal pour ceux qui ne pensent pas comme moi. Mais l'humeur des hommes rend une telle réalisation bien difficile. Selon le vœu d'Alexis Carrel, cherchons quand même à être de bons bergers.

Anatole VANIER, C.R.
Montréal

La moto silencieuse ?

La motocyclette, tout comme les autres véhicules qui circulent sur nos routes, a droit de cité. Elle est plus économique et, sans doute, elle plaît davantage aux sportifs et aux jeunes que les autres moyens de locomotion.

Seulement on se demande si le bruit qu'elle fait ne l'emporte pas sur son charme... C'est surtout le soir et la nuit qu'on peut se rendre compte qu'un jour, on devra prendre des mesures sévères à son endroit, si on veut conserver en santé les nerfs de ceux qui se reposent. Mes connaissances sur cet engin sont limitées, et j'ignore si on peut appliquer un

silencieux sur toutes les marques et toutes les dimensions de motocyclettes, mais je sais pour l'avoir vu à une parade qu'on peut rendre silencieuse une motocyclette de grosseur moyenne. (...)

Il me semble qu'on devrait légiférer dans ce domaine. Tant qu'on ne trouvera pas moyen de rendre silencieuses ces «volcans ambulants» que sont les grosses motocyclettes, on devrait leur interdire toute circulation sur les routes, et surtout dans nos rues. (...)

Bernard PILON
Hull

Les pistes cyclables

Il semble bien que les responsables du service des sports et loisirs de la Ville de Montréal soient en désaccord avec le propre exécutif de la Ville de Montréal quant à la nécessité d'animer les pistes cyclables de Montréal. On se souvient en effet que monsieur Jean-Louis Sauvé, secrétaire administratif de la Ville de Montréal, déplorait, dans une lettre adressée à Vélo Québec au nom du comité exécutif, le manque d'efforts faits «pour sensibiliser la population à utiliser plus fréquemment les pistes cyclables». C'est la raison pour laquelle le comité exécutif refusait alors d'octroyer un permis de manifester le 6 juin à Vélo Québec et demandait à son service des sports et loisirs de se préoccuper de la question.

Or, dans la programmation annoncée la semaine dernière en conférence de presse par monsieur Jean Emond, directeur du service des sports et loisirs de la Ville de Montréal, on ne retrouve

rien qui puisse aider les amateurs de bicyclette, l'activité de loisir la plus populaire à Montréal, comme dans le reste du Québec. En effet, monsieur Emond s'est contenté de rappeler l'inauguration de quatre nouvelles pistes cyclables, sans plus de détails. Un dépliant sur les pistes cyclables de Montréal serait, paraît-il, en préparation mais pour l'an prochain. Où sont les pistes cyclables? Comment en profiter en les intégrant à des circuits intelligents? Quels sont les grands principes de conduite et de sécurité qui pourraient permettre aux amateurs de la bicyclette d'avoir moins peur de sortir à vélo? Il semble que le service des sports et loisirs de Montréal ne se préoccupe pas de ces questions. (...)

Christine ALLEN
Membre de Vélo Québec,
L'Association des utilisateurs
de la bicyclette
Montréal

L'affaire du gazoduc

M. Ivan Guay, éditorialiste à LA PRESSE, a écrit, en juin dernier, deux éditoriaux sur le conflit du gazoduc au Québec. Dans l'éditorial du 22 juin 1981 j'avais relevé certaines affirmations et opinions qu'il m'apparaissait nécessaire de commenter. Le 26 juin j'adressais donc à M. Ivan Guay une lettre dans laquelle je lui faisais part de mes commentaires. Dans cette lettre j'ajoutais un post-scriptum «je vous écris cette réponse dans un esprit uniquement constructif. Sa publication reste à votre seule et entière discrétion.» Quelques jours après le 26 juin, j'apprenais dans l'édition de LA PRESSE que M. Guay prenait sa retraite. Ayant reçu mes commentaires avec lesquels il n'était pas d'accord, M. Guay publiait ma lettre en entier dans l'édition de LA PRESSE du 21 juillet à laquelle il ajoutait une longue réponse qui faisait surtout état d'une «attitude patronale... qui se caractérisait par un manque de courage». Dans l'édition du 13 août 1981 dans Tribune Libre, LA PRESSE publiait une lettre de Me Michel Dion, avocat, direc-

teur général de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.) à laquelle, encore une fois, M. Guay offrait une élogieuse réponse.

Les affirmations de M. Guay sur le conflit du gazoduc et sur l'industrie de la construction en général, autant dans ses éditoriaux des 22 et 25 juin 1981 que dans la réponse à ma lettre et dans sa réponse à la lettre de Me Dion, témoignent d'une certaine ignorance du dossier fort complexe de la construction. M. Guay a beau prétendre «avoir assisté aux séances de l'enquête Cliche et d'avoir été agent immobilier dans les années 1950» je regrette de lui dire qu'il devrait reprendre ses classes, la situation étant bien différente de ce qu'il prétend connaître.

De toute façon, il est préférable qu'il soit mis fin à ce débat avec M. Guay pour ne pas lui offrir davantage l'occasion de reprendre surface et de remplir les prochains éditoriaux de LA PRESSE de propos dont on peut se passer facilement.

Raymond DICAIRE
Montréal

La bombe à Reagan

Les Américains vont produire la bombe à neutrons. L'annonce de la nouvelle par le président Reagan a aussitôt provoqué une réaction en chaîne en Europe de l'Ouest où les pays de l'Alliance atlantique ne veulent plus servir de champs de tir: l'Europe neutre, oui; l'Europe à neutrons, pas question!

C'est depuis son ranch de Santa Barbara en Californie que le plus illustre cow-boy du Far West aura lâché sa bombe et fait exploser l'enthousiasme, à retardement semble-t-il, de ses alliés européens. Mais toute désarmante qu'elle fut, la nouvelle n'aura pas eu l'effet d'une bombe: tout le monde, en effet, connaît la réputation de l'ancien gouverneur de la Californie dont

on dit volontiers qu'il a plus souvent l'oeil à l'arme que la «larme à l'oeil»...

Ainsi donc, parce que les chars soviétiques tournaient en dérision les blindés américains, l'excateur de série B préfère «bomber» le torse que de courber l'échine.

Signe des temps ou ironie du sort, cette arme de dissuasion

est non seulement stupide mais dangereuse. Plus elle gagnera d'adeptes, plus elle tentera l'agresseur.

Dans ces conditions, ceux qui aiment vraiment la paix devraient favoriser une politique de plus grande force: la force de nos armes, la force de notre économie et la force de notre volonté. L'équation est bien simple: augmenter pour les Soviétiques le prix de revient de toute agression future c'est réduire le risque de guerre et améliorer les conditions de vie de l'humanité tout entière!

Puissent les premières craquelures et les premiers revers de l'empire soviétique arriver bien vite afin que le martyre de l'attachant peuple libanais ne prenne pas les allures d'un génocide dans le genre «Pax Sovietica»...

André CLÉMENT, D.D.
Montréal

Lettres à Jean Pellerin

Je suis de ceux qui ont le privilège de lire vos vibrants et brillants éditoriaux. Je vous suis reconnaissant d'éclairer notre opinion publique sur les crimes de l'impérialisme soviétique contre le sympathique peuple libanais. Le 3 août vous écriviez d'Assad et d'Ararat: «Ce qu'ils recherchent ce n'est pas tant la libération de la Palestine, encore moins la paix. Non, ce qu'ils recherchent c'est la déstabilisation du Moyen-Orient, conformément à une stratégie permanente et secrète de l'URSS.»

Tout récemment le grand leader Teng Hsiao-Ping déclarait: «La première caractéristique de l'Union soviétique est qu'elle adopte toujours une attitude de brutalité contre les faibles et de crainte des forts. La seconde caractéristique de l'Union soviétique est qu'elle foncera et saisira en toute occasion.» L'idée naïve que nous pouvons préserver la liberté en usant de bonne volonté

pas sans savoir qu'ici même, au Canada, on persécute des gens à cause de leurs opinions surtout politiques.

Simon TREMBLAY
Blainville, Québec

Dans votre énumération des délits contre les droits de l'homme, j'attire votre attention sur un oubli important, soit la persécution à cause des opinions politiques ou religieuses.

Car, vous n'êtes sans doute

Ces régions sont devenues de facto interdites aux Libanais! 2) Ces terroristes et leurs «civils» ont fait main basse sur les biens des Libanais et se sont appropriés de leurs maisons.

3) Il ne restait plus un seul Libanais dans les régions touchées par les raids israéliens; par conséquent, pas une seule victime libanaise.

4) La propagande des terroristes, aidée en cela par des experts soviétiques, a créé de toutes pièces des victimes libanaises pour s'attirer sympathie et argent.

5) Le bouclier civil des terroristes a été cette fois-ci intégralement palettinien.

Pour reprendre votre exemple, peut-on imaginer la barbarie d'un truand qui prendrait comme otage et bouclier les membres de sa propre famille?! Et il faudrait négocier avec ces délicates sensibilités «l'établissement d'une paix juste et durable dans le respect des droits de tous»...

Jeannine MACAMEAU
Montréal

Police et politiciens

Les chefs de la police de Montréal, le directeur Henri-Paul Vignola et le président du Conseil de sécurité, Monsieur Yvon Lamarre se moquent du rapport de la Commission de police du Québec concernant les événements du 20 mai 1980. Ils profitent ainsi de l'occasion pour essayer de redorer leur blason vis-à-vis les policiers qui commencent à voir clair dans le jeu des politiciens ou des néo-politiciens qui ont toujours su bien les utiliser pour se

donner fière allure, une allure de force, quand cela leur adonnait bien.

Monsieur Yvon Lamarre commence décidément à se prendre pour un maire Jean Drapeau, et son chef de police, Monsieur Vignola, lui est décidément très fidèle. Le modèle est classique. Il ne manque plus qu'une bonne peur bien organisée pour tenir des élections.

Guy ROULEAU
Montréal, Québec

Le recours à l'armée

(...) Au début de la grève des Postes, le Premier ministre Trudeau avait le privilège d'appeler l'armée aux Postes lorsque M. Parrot a défié à l'avance une loi d'urgence et a encouragé la désobéissance civile. Cela s'est déjà fait en France et probablement ailleurs.

Les syndicats ouvriers aiment à dire que l'armée canadienne est étrangère au Québec, mais cela ne sert que l'anarchie...

Nous payons des taxes au Québec pour que des Canadiens français épiluchent les patates, tirent

leurs bottes et boutons et lavent les voitures des officiers à Valcartier, Québec. Ces hommes et leurs véhicules pourraient nous servir en période de marasme et donner au peuple un pouvoir de négociation avec les syndicats. Je ne fais pas ici de différence entre le peuple et le gouvernement. L'un n'existe pas sans l'autre et c'est le citoyen privé du service qui paye les taxes et sert d'otage à la fois.

Jean-Louis SENECAI
Saint-Marc

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Un plaidoyer pour la protection du lac Saint-Jean

M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement

Connaissant votre très grand intérêt pour la conservation de notre patrimoine québécois, je viens encore une fois solliciter votre compréhension. La protection du lac St-Jean contre l'érosion et la destruction par une compagnie qui ne recherche que des profits, sous le couvert du mieux-être de la population, c'est la responsabilité de tous et principalement d'un gouvernement qui cherche à devenir le véritable maître de son territoire, de l'assumer.

La Compagnie Alcan possède des droits illimités sur le niveau du lac St-Jean depuis déjà plus de cinquante ans. Elle a acquis ces droits à un coût dérisoire. La population était insouciance et ignorante de ce qui se tramait à son insu.

À l'époque certaines personnes dont Mgr Victor Tremblay ont dénoncé ces tractations dont personne ne pouvait soupçonner les conséquences désastreuses et dévastatrices. Dans le cahier de géographie de Québec no 34 (avril 1971), Germain Tremblay, géomorphologue à l'Université Laval de Québec, dégage les conséquences géomorphologiques du relèvement artificiel du niveau du lac Saint-Jean. (P. 115 à 129). Vers 1970, l'Association de protection des berges du lac St-Jean a alerté l'opinion publique et le gouvernement au sujet de la dévastation des berges par un très haut niveau des eaux du lac.

Plus de cinquante ans après, la Compagnie a agrandi son domaine de plus de trois cents pieds (300) tout autour du lac de par le droit qu'elle possède de hausser le niveau de l'eau à dix-

sept pieds point cinq. (17.5'). Ce droit étant illimité (...) jusqu'ou ira-t-elle? Si ça continue ainsi, si on raisonne jusqu'à l'absurde, le lac et les droits de l'Alcan s'étendront jusqu'aux limites de la province de Québec et plus loin encore à moins qu'une autre province n'intervienne.

Les législateurs du temps et encore moins l'honorable Premier ministre Honoré Mercier n'avaient l'intention de permettre de tels pouvoirs.

Jour après jour, progressivement, implacablement, le lac élargit sa domination avec la complicité d'une compagnie qui ne cherche qu'à augmenter son potentiel énergétique et sa puissance (...).

Nous devons par tous les moyens possibles sauvegarder cet attrait naturel et touristique, que l'Alcan elle-même prend la peine de démontrer en produisant un pamphlet quasi touristique dans son dernier journal «Le Lingot» afin de promouvoir son programme de réfection des berges. Elle fait «feu de tout bois» pour «jeter de la poudre aux yeux» afin de doré son blason et pendant ce temps continuer sournoisement son oeuvre de destruction.

Il est temps plus que jamais que le gouvernement agisse et que votre ministère amène une proposition de loi en Chambre à l'effet que les droits de l'Alcan quant à la norme de dix-sept pieds point cinq (17.5 pieds) soient révisés et qu'on y ajoute une limite territoriale (...).

Gabriel LEBLANC,
Jonquières, P.Q.
Pour les propriétaires
riverains du secteur
Metabetchouan.

Canadiens et Québécois

Cher Monsieur Cantin,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre lettre du 4 août, et comme vous semblez chercher une réponse, à savoir qui serait responsable du nationalisme grandissant des Québécois, je veux vous apporter mon opinion sur ce sujet.

Quand vous reconnaissez à Trudeau le droit de rapatrier la constitution, bien des habitants du Canada seront d'accord aussi, mais quand notre playboy national veut nous imposer son coup de force sans le consentement des provinces, là le désaccord surgit. N'êtes-vous pas gêné comme «Canadien» de demander au parlement anglais de changer cette fameuse constitution avant de nous la remettre, en y insérant la charte des droits que 7 provinces sur 10 refusent.

Vous prétendez que de retarder ce rapatriement serait une tragédie nationale. Je pense que vous charriez beaucoup. Il y a actuellement des problèmes beaucoup plus graves à régler dans votre beau grand Canada. (...)

Vous prétendez également que le nationalisme des Québécois est malsain et redoutable. Pourtant le peuple de mon pays commence à peine à relever la tête et à se reconnaître comme peuple adulte, qui ne demande rien d'autre que d'être respecté comme il se doit.

Le nationalisme n'est pas dirigé contre les «Canadiens», et il est nécessaire pour bâtir le pays que nous ferons où les minorités seront respectées comme nous l'avons toujours fait, contrairement à ce qui arrive aux francophones des autres provinces.

Je ne comprends pas pourquoi vous prétendez que ce nationalisme nous incite à vivre en vase clos, alors que c'est tout le contraire qui existe depuis quelques années. Jamais le Québec n'a été plus ouvert au reste du monde, et l'exemple de l'immigration des Asiatiques et des Polonais demain en est une preuve de plus.

Toutefois, où vous m'étonnez le plus, c'est quand vous vous demandez d'où vient ce nationalisme, quand vous nous citez des marchands d'illusions, le P.Q., Le Devoir, le chanoine Groulx... etc.

Permettez-moi de vous aider à trouver une réponse à vos questions. Ce nationalisme a été engendré en bonne partie par les nombreuses injustices que le Québec a dû subir depuis 114 ans. Il faudrait également y ajouter toutes les trahisons de certains de nos représentants à Ottawa, qui ont toujours plié l'échine devant ce pouvoir central. (...)

Monsieur Roger Lemelin a eu beau proclamer le 1er juillet, la fête de tous les «Canadiens»; très peu de Québécois se sont reconnus dans cette fête. (...)

Je termine monsieur Cantin en vous rappelant une réponse de Camilien Houde au premier ministre Taschereau: «Vous êtes le dernier de votre race, moi je suis le début de la mienne.»

Félix Leclerc a également écrit: «Les fruits sont mûrs dans les vergers de mon pays», ça signifie que l'heure est venue si vous avez compris.

Avez-vous compris? J'en doute...

Réal LAPERRIÈRE
Repentigny

Définition de l'ingénieur

Je crois nécessaire de répondre à la lettre de M. Robert Verville de «LA PRESSE» du 23 juillet dernier, intitulée «DIPLOME A RABAIS?»

Tout d'abord, il est intéressant de noter que l'E.T.S. qui existe depuis 1974, soit une composante à part entière de l'Université du Québec, toutefois, ses membres n'ont encore aucune appellation spécifique connue à ce jour (?).

Il est rassurant aussi de constater que vos crédits vous donnent une «Formation Technologique de Base qui est une suite logique à la Formation Scientifique de Base». Ne vous méprenez toutefois pas, car de par son nom, et la formation de ses diplômés, Polytechnique nous donne une formation scientifique appliquée, en d'autres termes, multi-technique; nous ne sommes pas des rêveurs comme vous semblez le croire.

D'ailleurs, le Larousse définit l'ingénieur comme suit: Personne que ses connaissances

rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de...

Que le cours de l'E.T.S. ne soit pas facile, nous sommes tous d'accord, mais vous laissez emporter en prétendant qu'il soit la voie du réalisme, en quoi est-ce que le fait de compléter trente-cinq (35) crédits sur un total de cent vingt (120) crédits d'un cours d'ingénieur constitue-t-il la voie du réalisme? Elle constitue encore une fois la voie facile! Je comprends que ces crédits ont une importance primordiale pour vous, ils ne constituent en fait que le quart (¼) de notre formation!

Au fait, que nous ayons peur de ces «Nouveaux Ingénieurs» ne peut que se comparer à la grenouille de Lafontaine.

«Et la grenouille qui voulait devenir aussi grosse que le boeuf, se gonfla, gonfla, gonfla jusqu'à...»

Bernard CANTIN
Ingénieur

COMMISSION McDONALD SUR LA GRC

L'agence civile de sécurité et la légitimation des pratiques n'apportent pas toute la solution



Marc Laurendeau
(collaboration spéciale)

En faisant porter l'accent sur la création d'un service civil de sécurité, la Commission McDonald préconise une réforme intéressante et valable, certes, mais qui ne s'attaque pas nécessairement au cœur du problème. Cette agence civile d'intelligence et de sécurité devrait, selon toutes prévisions, posséder une meilleure expertise; elle serait supérieure dans sa connaissance des lois, dans sa sensibilité à la situation internationale et pourrait mieux colliger et analyser les renseignements sur les actes d'espionnage, de terrorisme et de subversion. En théorie, le fait que cette agence ne soit pas rattachée à la Gendarmerie royale devrait la rendre plus facile à superviser, car la dimension même du corps policier, la solidarité au sein de la GRC, rendent difficile la surveillance des méthodes de son service de sécurité.

Mais, tel qu'envisagée, l'agence civile de sécurité serait, tout comme la GRC, soumise à l'autorité du Solliciteur général. Déjà, on laisse entendre que le personnel de la future agence civile de sécurité proviendrait des rangs actuels de la Gendarmerie royale. Le cloisonnement ne serait donc pas très étanche. En faisant reposer tout le poids

du rapport sur la mise en place de la future agence civile de sécurité, la Commission McDonald diminue l'importance qu'il faudrait donner au principal facteur vraiment capable de diminuer le nombre de crimes et d'actes illégaux commis par des policiers: le contrôle administratif externe.

Prenons le cas d'un informateur (détail juteux: la Commission McDonald révèle un fait inédit, c'est-à-dire que la GRC, en 1971, possédait une source, un informateur qui rédigeait des communiqués du FLQ très menaçants, en plus de celui qu'on attribue au surintendant Cobb et de la série préparée par Carole De Vault pour le compte de la police de Montréal). Pour s'accréditer dans le milieu, un informateur est rapidement amené à commettre des crimes. Cela nécessite une évaluation continue.

A cet égard, on se rappelle que la commission provinciale présidée par Me Jean Keable avait proposé, quant à l'utilisation d'informateurs en milieu criminel, qu'une autorisation soit obtenue d'un juge et reste renouvelable tous les trois mois. Dans le même sens, la Commission McDonald suggère parfois des mécanismes de contrôle intéres-

sants, comme par exemple requérir l'autorisation du Solliciteur général et d'un haut gradé de la GRC. Dans certains cas, le contrôle suggéré est moins inféodé au corps policier et plus véritablement externe, comme, par exemple, un comité mixte du Sénat et des Communes qui examinerait les activités du service civil de sécurité. Bref, la Commission McDonald a été sensibilisée au problème mais on aurait souhaité qu'elle y mette plus d'insistance.

Un aspect troublant des recommandations de la Commission McDonald réside dans cette tendance à résoudre le problème des actes illégaux par une légitimation a posteriori, une légalisation de pratiques jusque-là interdites. Cet élargissement, notamment à l'égard des entrées clandestines et de l'ouverture du courrier, n'est pas nécessairement compatible avec les libertés individuelles. De plus, comment peut-on imaginer que des poursuites judiciaires pourraient être entamées à l'égard de gestes qui, à l'avenir, seraient légaux?

Sur cette question, la Commission McDonald a manifesté plus de rigueur, en préconisant le strict respect de la loi par la GRC, que le Solliciteur général,

M. Robert Kaplan, qui envisage déjà certaines échappatoires. A la lumière de la très longue série d'actes illégaux et répréhensibles sur lesquels la Commission McDonald a dû se pencher, on s'étonne que le ministre Kaplan refuse d'admettre que la GRC a systématiquement et de manière générale transgressé la loi. Dans les situations difficiles, le Solliciteur général tient sans doute à se placer du côté de ses policiers.

En parallèle avec cette légitimation pour l'avenir des pratiques autrefois illégales de la GRC, on constate que la Commission McDonald a expurgé le rapport de la description de certaines activités illégales; ce sont justement celles dont le caractère criminel est le plus vraisemblable (vol des listes de membres du PQ, incendie d'une grange équipée en boîte à chignons, cambriolage à l'APLQ, vol de dynamite, etc.). La Commission évite d'ailleurs de suggérer des poursuites dans ces cas. La Commission, en se retranchant dans cette attitude, soutient que le gouvernement provincial a déjà tenté des poursuites judiciaires et que l'on doit préserver le droit d'un accusé à un procès juste et équitable. Les chapitres retirés ont été envoyés sous en-

veloppe aux procureurs généraux des provinces concernées. Mais le grand public n'en prendra pas connaissance.

Cette justification de la Commission McDonald ne résiste guère à l'analyse. Tous ces actes illégaux ont déjà fait l'objet d'audiences publiques et l'opinion populaire a déjà été renseignée là-dessus. On s'attendrait normalement à ce que la Commission McDonald tire ses conclusions. D'ailleurs, certains de ces actes criminels présumés ne font l'objet pour le moment d'aucune poursuite au provincial (on pense aux faux communiqués émanant de la GRC).

Peut-être était-il nécessaire d'amadouer un peu la GRC au moment de la publication du rapport. Car c'est surtout le corps policier qui reçoit une volée de bois vert; ce sont les hauts gradés (Higgin, Starnes, Nadon et Dare) qui sont directement blâmés par la Commission; plusieurs policiers ont même dû parader devant deux commissions d'enquête. A l'opposé, les hauts dirigeants politiques ont souvent bénéficié de l'avantage de témoigner à huis clos.

Quant à la responsabilité des autorités gouvernementales, la Commission se refuse à poser un jugement qu'elle dit politique.

Elle signale cependant (p. 66 du tome 3) qu'il ne fait aucun doute que des cadres de la GRC ont tenté de faire évaluer par les plus hauts échelons gouvernementaux certains aspects des actes illégaux, tant pour ce qui s'était produit dans le passé que ce qui pourrait survenir dans l'avenir». La Commission souligne que «des ministres et des hauts fonctionnaires ont, dans une certaine mesure été saisis du problème des actes illégaux».

Le gouvernement, aux dires de la commission, s'est abstenu de poser des questions à ce sujet ou d'ordonner la cessation de ces actes. En somme, le rapport McDonald ne reproche pas aux dirigeants gouvernementaux d'avoir ordonné qu'on commette des actes illégaux spécifiques mais elle constate qu'ils ont fermé les yeux. La Commission McDonald gardait des rapports si étroits avec le gouvernement (l'opération orchestrée de la nomination de M. Gibson comme dirigeant de l'agence civile de sécurité en fait, comme s'il en était besoin, la démonstration qu'on pouvait difficilement s'attendre à ce qu'elle puisse prendre tout à fait ses distances. Plusieurs de ses recommandations resteront néanmoins utiles.

OTTAWA
De nos correspondants

POUR LES AMATEURS DE BEST-SELLERS

Le volume 3 du rapport McDonald

Les publications gouvernementales sont rarement des «best-sellers», mais cela pourrait changer avec la publication du rapport de la commission McDonald sur les activités illégales de la GRC. Ce n'est pas tout le rapport qui possède les qualités nécessaires à un livre à succès. C'est le volume trois, portant sur «Certaines activités de la GRC et la connaissance qu'en avait le gouvernement». Vous en trouverez une copie aux kiosques de vente des publications gouvernementales.

Alors que les volumes un et deux, totalisant 1.333 pages, traitent dans un langage aride des problèmes théoriques et pratiques de «liberté et sécurité devant la loi», le volume trois raconte dans un style narratif faci-

lité volume trois: «Certaines techniques (...) employées dans les affaires de stupéfiants et de drogue (...) sont rarement connues du public. Aussi a-t-on eu tendance à passer sous silence des questions juridiques importantes et troublantes.» Exemple: l'affaire numéro 22A... Trois personnes, A, B et C, sont soupçonnées de trafic de drogue. Un agent de la GRC, guidé par un informateur de police, entre en communication avec les suspects pour leur acheter du cannabis. Après deux petites transactions, l'informateur avise A, B et C qu'il a un contact au sein de Douanes Canada qui pourrait les aider à acheter de la drogue. Après deux voyages infructueux à l'étranger en compagnie de C, l'informateur et l'agent secret de la GRC rencontrent A dans un autre pays. Ce dernier leur remet 100 livres de haschich. Ils reviennent seul au Canada, passent le haschich aux douanes sans problèmes, et le placent dans l'automobile de C comme il était convenu. A, B et C sont ensuite arrêtés pour complot en vue du trafic de stupéfiant et d'importation de narcotique.

La commission McDonald, qui donne une foule d'exemples de la même nature, conclue que dans ce cas précis, l'agent secret et l'informateur de la GRC pourraient être accusés d'avoir comploté pour importer de la drogue. Les commissaires signalent que de telles attitudes soulèvent toute la question de la provocation policière. Ils recommandent que le code criminel soit modifié de façon à prévoir la provocation policière comme moyen de défense englobant le principe suivant: l'accusé devrait être acquitté s'il est prouvé qu'un membre ou un agent d'un corps policier a, en l'incitant à commettre le crime, dépassé largement les limites acceptables.»

Allmand et Dief

Une malencontreuse erreur d'impression nous a fait dire dans l'édition d'hier que l'ancien solliciteur général M. Warren Allmand et M. John Diefenbaker avaient été sévèrement blâmés par la commission McDonald. Notre texte disait plutôt que la commission «blâme sévèrement l'ancien commissaire Maurice Nadon, qu'elle accuse d'avoir trompé l'ancien solliciteur général M. Warren Allmand et M. John Diefenbaker en 1975.»

GILBERT LAVOIE



laserphoto PC

LE NOUVEAU PATRON DE LA SÉCURITÉ

Fred E. Gibson, l'espion qui venait de l'ombre

OTTAWA (UPC) — M. Fred E. Gibson, le nouveau responsable de la sécurité canadienne, affirme que l'aspect le plus délicat de sa nouvelle carrière émanera de la nécessité d'assurer la sécurité nationale tout en préservant les libertés civiles.

M. Gibson, qui est âgé de 46 ans, s'est déclaré très heureux de sa nomination au poste de directeur des Services canadiens de sécurité et de renseignements, une nouvelle agence civile qui assumera, au printemps prochain, les responsabilités jusqu'alors dévolues à la Gendarmerie en ce qui a trait à la sécurité nationale.

Si on ne peut comparer M. Gibson à James Bond, il n'a rien d'un inspecteur Clouseau non plus, même si ses trois fils ont d'ores et déjà décidé — fort peu respectueusement semble-t-il — de l'apparenter à Maxwell Smart, le maladroit Agent 86 de la série télévisée «Get Smart».

Le haut fonctionnaire possède des états de service impeccables, mais n'avait jamais encore œuvré dans le domaine policier. Diplômé de la Faculté de commerce de l'Université Carle-

ton et de la Faculté de droit d'Oxford, il occupait encore dernièrement le poste de conseiller sur la constitution.

M. Gibson admet qu'il n'a pas fait beaucoup parler de lui depuis son entrée dans la Fonction publique, en 1965, et que ses nouvelles responsabilités ne seront pas de tout repos.

«Pour être efficace, la nouvelle organisation devra manifester un respect total envers les lois, tout en assurant que les libertés humaines soient protégées», dit-il, en ajoutant toutefois qu'il envisage des circonstances où l'agence sera forcée d'empiéter sur les droits civils. Il souligne néanmoins qu'il se tiendra au courant de toutes les opérations relevant de la sécurité, et qu'il en fera directement part au solliciteur général Robert Kaplan.

Selon M. Gibson, la nouvelle agence traitera plus efficacement que la GRC des questions de sécurité, parce qu'elle sera en mesure d'éviter tout conflit d'intérêts. «La sécurité et la lutte contre le crime sont deux choses différentes», dit-il. «Nous travaillerons en étroite coopération avec la Gendarmerie, mais la sécurité demeurera notre unique préoccupation.»

L'opposition blâme Trudeau et son gouvernement

OTTAWA — Conservateurs et néo-démocrates ont été unanimes à jeter le blâme sur le gouvernement Trudeau et sur le premier ministre en particulier, à la suite de la publication mardi du rapport de la commission McDonald sur les activités illégales de la GRC.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a été le dernier à réagir hier, préférant se donner une journée pour étudier le document avant de se prononcer. M. Broadbent s'est dit choqué d'apprendre que le premier ministre avait été informé en 1970 de certaines activités illégales de la GRC, et il lui a reproché de ne pas être allé au fond des choses des cette époque. «Lorsque vous êtes le premier ministre d'un pays et qu'on vous dit des choses comme cela, ça doit normalement vous inquiéter, surtout si vous êtes un homme qui épouse tout le temps la cause de la démocratie», a-t-il déclaré. M. Broadbent a ajouté que le premier ministre n'avait pas été à la hauteur de ses responsabilités, et il a conclu que les policiers de la GRC ne devraient pas être les seuls à porter tout le blâme pour les gestes posés.

La veille, la critique conservateur et ancien solliciteur général, M. Allan Lawrence, avait soutenu que le premier ministre avait été informé beaucoup plus tôt, dans le rapport tenu secret d'une autre commission d'enquête (McKenzie), que la GRC se livrait à des gestes illégaux comme l'ouverture du courrier. M. Lawrence avait aussi soutenu que M. Trudeau avait été impliqué personnellement dans la planification d'opérations clandestines de sécurité, mais il

avait refusé de donner plus de détails en invoquant son serment d'office.

Hier le solliciteur général, M. Bob Kaplan accompagné du responsable de la mise en place du nouveau service de renseignement, M. Fred Gibson, a de nouveau rencontré la presse pour répondre aux questions.

M. Kaplan a émis des doutes sur l'efficacité du système de surveillance du service de renseignement, proposé par la commission McDonald. «Je ne suis pas aussi confiant qu'eux que ça fonctionnera», a-t-il admis. Néanmoins, le solliciteur général a déclaré que les nouveaux mécanismes de contrôle constituent la seule garantie contre de nouveaux excès de la part de ce service. M. Gibson a aussi reconnu que les notions de contrôle gouvernemental sur un tel organisme et celle de flexibilité nécessaire au groupe pour fonctionner, viendraient nécessairement en conflit. Il a dit espérer pouvoir trouver un juste compromis. Interrogé sur un exemple précis, soit une série d'attentats à la bombe perpétrés par des individus membres d'un mouvement séparatiste de l'ouest, M. Gibson a indiqué qu'il ne verrait pas, dans un tel cas, la nécessité de demander une permission ministérielle pour enquêter sur le mouvement en question. «A moins, a-t-il dit, que cela ne comporte des mesures de surveillance impliquant l'intrusion.»

M. Gibson a du même coup ajouté qu'il pourrait arriver qu'une telle forme de surveillance soit effectuée sans permission ministérielle, dans une situation d'urgence, mais il a ajouté que les autorités compétentes devraient automatiquement être informées par la suite dans de tels cas.

Warren Hart est blanchi, mais pas les provocateurs

Warren Hart, l'informateur américain que la GRC avait recruté pour espionner les groupes radicaux d'Indiens et de Noirs, s'était présenté comme un expert en explosifs et en armement, mais il n'a jamais fourni d'armes à ces groupes, affirme la Commission McDonald. Malgré les dépositions sous serment faites par des Indiens et par un avocat de Thunder Bay, la Commission s'en est tenue à la parole de Hart à ce sujet. Rien n'indique, précise la Commission dans son rapport, que M. Hart ait commis une infraction ou que des agents de la GRC se soient rendus coupables d'actes répréhensibles de cette nature. Elle recommande toutefois qu'à l'avenir, les agents provocateurs ne soient utilisés qu'avec l'approbation des instances politiques et judiciaires, et uniquement si un danger de violence menace la sécurité nationale. La Fraternité nationale des Indiens avait affirmé que M. Hart invitait les Indiens à acheter des armes et des explosifs, afin que la GRC puisse les saisir dans le cadre de perquisitions accompagnées d'un grand fracas publicitaire.

Certains aspects de la GRC et la connaissance qu'en avait le gouvernement

le à digérer, une foule d'anecdotes portant sur les irrégularités commises par la GRC dans les années 70, et consacre 175 pages aux relations qu'ont eues nos hommes politiques avec les patrons de la gendarmerie pendant ces années.

Les sous-titres de la table des matières donneront immédiatement l'eau à la bouche aux amateurs de lecture: surveillance électronique, entrées subtiles, notes de services concernant la surveillance des campus, certains aspects de la crise d'octobre 70, destruction d'un objet, l'incendie d'une grange, subtilisation de dynamite, etc., autant de sujets qui sont racontés avec amples détails, et qui vous garantiront des heures de lecture passionnante (le volume trois compte 537 pages).

Questions juridiques importantes et troublantes

C'est la commission McDonald qui le dit, en page 312 de son

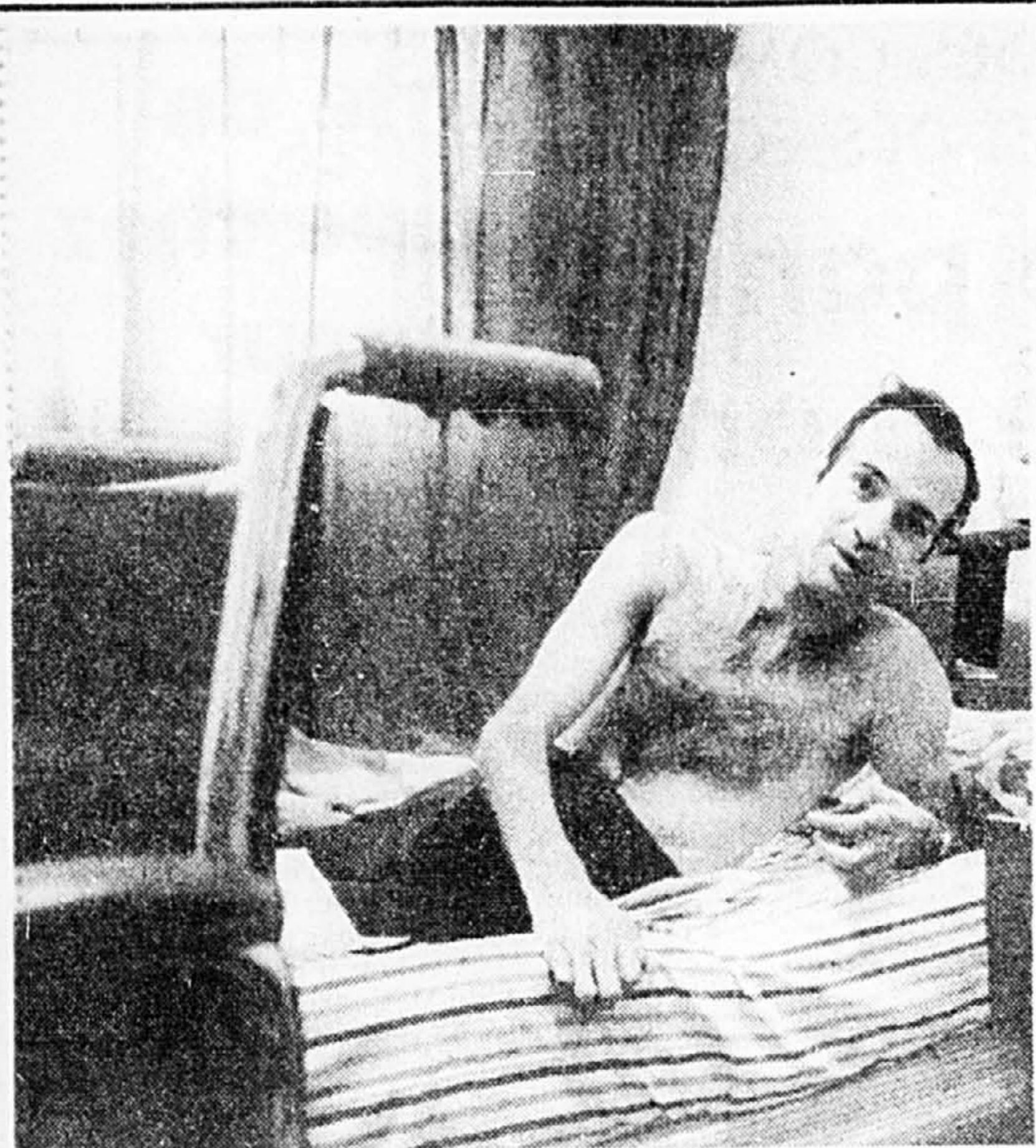


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les tribulations d'un handicapé pour obtenir des services à domicile

«Parce que je n'arrive pas à obtenir des services à domicile, je n'ai plus d'autre solution que de me faire trimballer en ambulance à l'hôpital pour recevoir les soins requis par mon état. En bout de ligne, ça va coûter cher au gouvernement, donc aux contribuables. Je trouve cette situation aberrante. Personne ne parle. Il est temps que les gens sachent ce qui se passe pour les personnes physiquement handicapées qui choisissent de vivre de façon autonome en appartement plutôt qu'en institution.»

NICOLE BEAUCHAMP

Claude Plourde, 35 ans, devenu quadraplégique à la suite d'un accident de piscine, refuse de se taire et de se claquemurer. D'autant plus qu'il a récemment quitté l'hôpital, après un long séjour de deux ans et huit mois, pour emménager avec le support matériel du Centre de réadaptation Lucie Bruno. Subsistant avec les prestations d'aide sociale, il se débrouille tout seul, même rive à une chaise roulante, pour satisfaire en bonne partie ses besoins élémentaires. Il se lève et se couche, s'habille, cuisine ses repas. Mais la faiblesse de ses bras, la crispation de ses doigts recroquevillés et parfois parcourus de spasmes l'empêchent d'accomplir certaines tâches domestiques et de voir à des soins d'hygiène de base comme prendre un bain.

À l'hôpital montréalais St. Mary's, où l'on a soigné et soigne encore Claude Plourde, médecin traitant, infirmière de liaison et service social ont préparé son retour à une vie en société. Avant de lui donner congé, le 7 août dernier, l'institution a obtenu pour lui sur requête médicale des services de maintien à domicile. Le CLSC Centre-Sud s'est borné à fournir l'aide d'un auxiliaire, une fois par semaine, pour l'entretien ménager, les courses à l'épicerie, etc. Le Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital St-Luc a donc accepté de dispenser les soins infirmiers.

L'ordonnance médicale dépeint avec précision la nature des besoins de Claude Plourde. Ses plaies de lit, causées par un manque de circulation et à surveiller de près, nécessitent des

pansements trois fois par semaine. Son incontinence urinaire l'oblige à porter un cathéter externe qu'il faut changer périodiquement. Enfin, à cause de sa quadraplégie, M. Plourde ne peut déféquer, ce qui commande une stimulation rectale à tous les deux jours (c'est-à-dire faire débloquer les selles à la main, en langage clair).

Le 19 août, M. Plourde prenait le chemin de l'hôpital St. Mary's où on le garde sous observation à l'urgence, une éclipse qui lui a coupé les ponts. «Pour m'assurer qu'il continuerait à recevoir les soins infirmiers du DSC de St-Luc avant son départ de l'hôpital, j'ai contacté ce dernier. On m'a répondu que M. Plourde devenait un cas trop lourd en fonction des ressources humaines et financières du DSC, car chaque visite exigeait d'une heure et demie à deux heures de soins», témoigne l'infirmière de liaison du St. Mary's.

Revenu chez lui depuis vendredi dernier, muni d'une requête médicale attestant ses besoins, M. Plourde a vainement tenté de renverser le refus essuyé par l'infirmière de liaison. «Au DSC de St-Luc, on m'a répondu que mon dossier était fermé et qu'il me fallait refaire une autre demande avec une prescription médicale à l'appui», dit-il. Aux prises avec les rouages bureaucratiques qui le laissent sans soins infirmiers depuis cinq jours malgré son état, perclus de douleurs abdominales faute de stimulation rectale, il embarquera ce matin à bord d'une ambulance pour se rendre au St. Mary's qui, averti de sa détresse, l'attend pour lui prodiguer des soins.

Ces tribulations, que connaissent des centaines d'autres personnes physiquement handicapées à Montréal et ailleurs, illustrent le fossé entre les politiques de maintien à domicile sur papier et la réalité vécue. Si l'aspect budgétaire pèse de tout son poids dans ce dossier, par contre l'organisation des services et les critères sous-tendant leur distribution dans les CLSC, les querelles de juridiction entre CLSC et DSC qui fractionnent ces mêmes services, achèvent de le noircir. «Pourquoi est-ce nous qui payons pour les pots cassés et qui en pâtissons?», se demande à juste titre Claude Plourde...

LES INTÉRÊTS DES CRIMINELS DANS DES ENTREPRISES LÉGITIMES

Les chefs de police réclament une loi

EDMONTON (PC) — Les chefs de police du Canada ont fait leur, hier, la demande contenue dans un rapport du procureur général de la Colombie-Britannique, à l'effet qu'Ontario adopte une loi semblable à celle des États-Unis pour interdire aux criminels d'acquiescer des intérêts dans des entreprises légitimes.

«Nous demandons au gouvernement du Canada qu'il commence à songer sérieusement à une loi qui nous procurerait un autre outil efficace pour contrôler le crime organisé», a commenté en conférence de presse le chef de police Robert Stewart, de Vancouver.

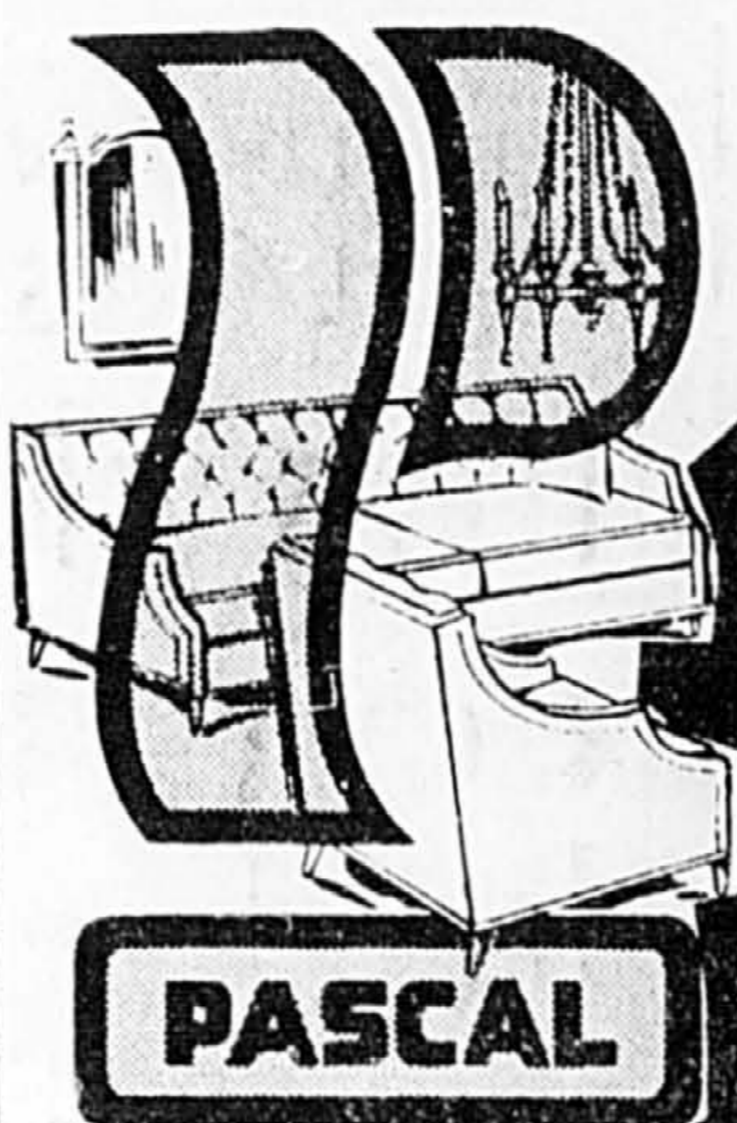
Dans le rapport de la Colombie-Britannique, on cite le cas d'un individu de cette province, «qui a maintenu des liens histori-

ques avec une célèbre famille du crime organisé», et qui a investi environ \$7 millions dans l'immobilier.

«Un autre, poursuit le rapport, qui a fait l'objet d'une enquête par la commission sur le crime organisé au Québec, avait des intérêts intéressants dans au moins 38 compagnies légitimes.»

Le rapport rappelle que «aux États-Unis, les autorités estiment que les pertes financières attribuées aux crimes commerciaux ou de «cols blancs», s'élèvent à plus de trois pour cent du produit national brut.»

Il conclut: «Il n'y a aucune raison de croire que la situation dans ce pays (le Canada) est matériellement différente; des crimes commerciaux d'environ \$70 millions ont fait l'objet d'enquêtes en Colombie-Britannique en 1979.»



8 Jours

supplémentaires

le solde continuera jusqu'au

"5 septembre 1981"

Vente sur étiquettes Vertes aux Entrepôts Pascal



Offre spéciale

Ens. de chambre à coucher provincial italien de Baronet

Les meubles de chambre à coucher signés Baronet s'inspirent du provincial italien... une élégance faite de simplicité. Le style est raffiné et reflète bien l'art de vivre du XXe siècle. Ensemble en bouleau massif, au joli fini acajou.

Ensemble

4 pièces

Chiffonnier, miroir, commode triple, tête de lit 54"—60"

Prix Pascal

850.88

Épargnez 25%

212.72 =

63816

Table de

chevet en sus

Prix Pascal

135.88

Épargnez 25%

33.97 =

10191

CH

RABAIS DE 25%

SUR CHAMBRE À COUCHER, SALLE À MANGER ET ÉLÉMENTS DE BIBLIOTHÈQUE

Note: Vous épargnez 25% sur nos bas prix désignés par nos étiquettes vertes, vous pourrez également vous rendre compte des prix avantageux de nos étiquettes régulières, qui vous sont offerts sur des milliers de meubles et accessoires.

Visitez nos entrepôts vous constaterez que nous sommes réellement les spécialistes du meuble et des bas prix.

ENSEMBLES DE SALLE À MANGER — ENSEMBLES DE CHAMBRE À COUCHER — TABLES — SOFAS — LITERIE — ÉTAGÈRES ET BIEN D'AUTRES À PRIX SPÉCIAUX SUR ÉTIQUETTES VERTES.

2 immenses entrepôts de meubles salles d'exposition

Est: Jean-Talon près des Galeries d'Anjou

Ouest: Côte-Vertu au centre d'achats Le Bazar

La méthode d'achat Pascal

«Entrepôt-salle de montre». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre auto dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar

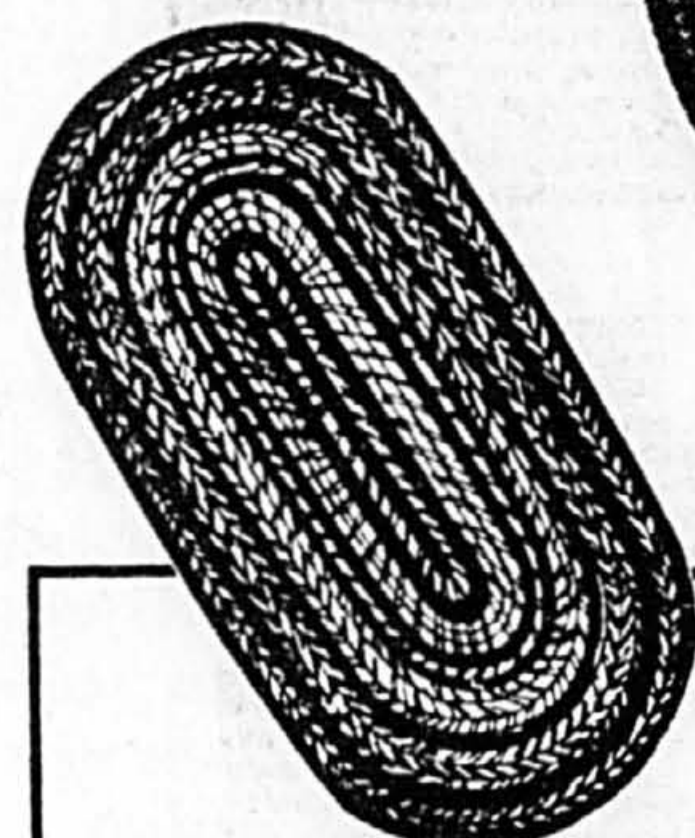
6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

Tapis ovale tressé

ECONOMISEZ JUSQU'À 15.75



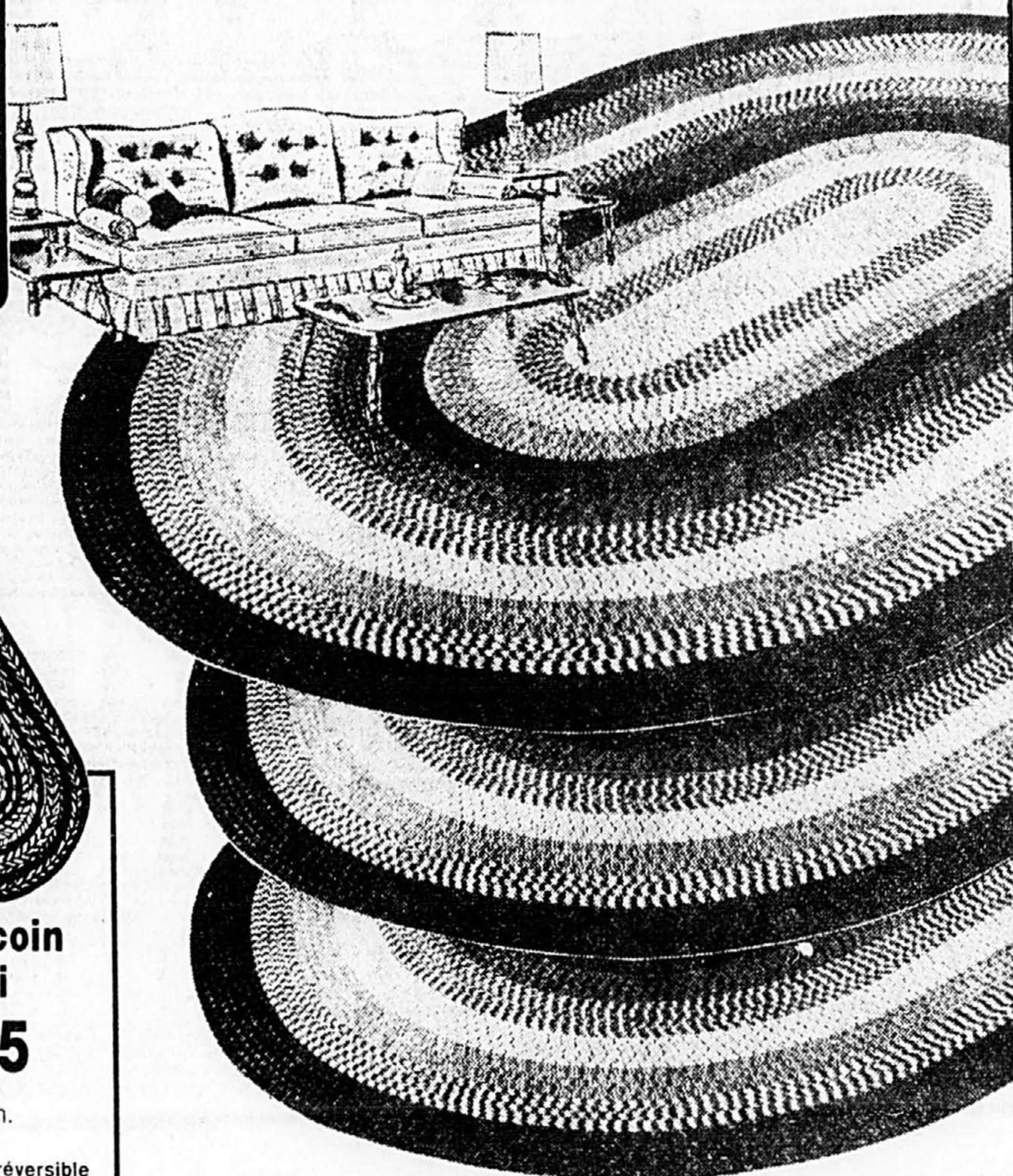
Achetez maintenant et économisez!



Tapis de coin assorti
11⁹⁵ ch.

Tapis durable et réversible pour les endroits où plus de protection est nécessaire! 68,58 x 121,92 cm. Cour. 14,95

Un joli complément à toute pièce. Mélange de 3 couleurs: rouge, marron et orange. Fait de 99% nylon pour un entretien facile et réversible pour deux fois plus d'usage. 3 grandeurs courantes... à des prix économiques!



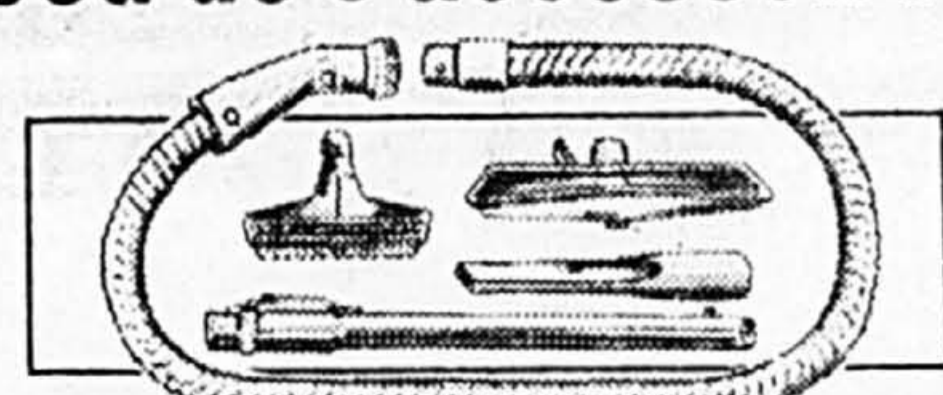
106,68 x 167,64 cm	167,64 x 259,08 cm	228,6 x 289,56 cm
Solde	Solde	Solde
27¹⁵ ch.	65⁹⁵ ch.	89²⁰ ch.
Cour. 31,95	Cour. 76,95	Cour. 104,95

Tapis nylon tissés



45,72 x 60,96 cm	1⁷⁷ ch.	60,96 x 91,44 cm	2³³ ch.
---------------------	---------------------------	---------------------	---------------------------

Jeu de 5 accessoires



ECONOMIE DE 9.00 Solde **19⁹⁵** le jeu

Jeu de 5 accessoires pour aspirateur balai. Comprend les accessoires indispensables pour un nettoyage impeccable. Cour. 28,95

Aspirateur portapower

Solde **84⁹⁵** ch.

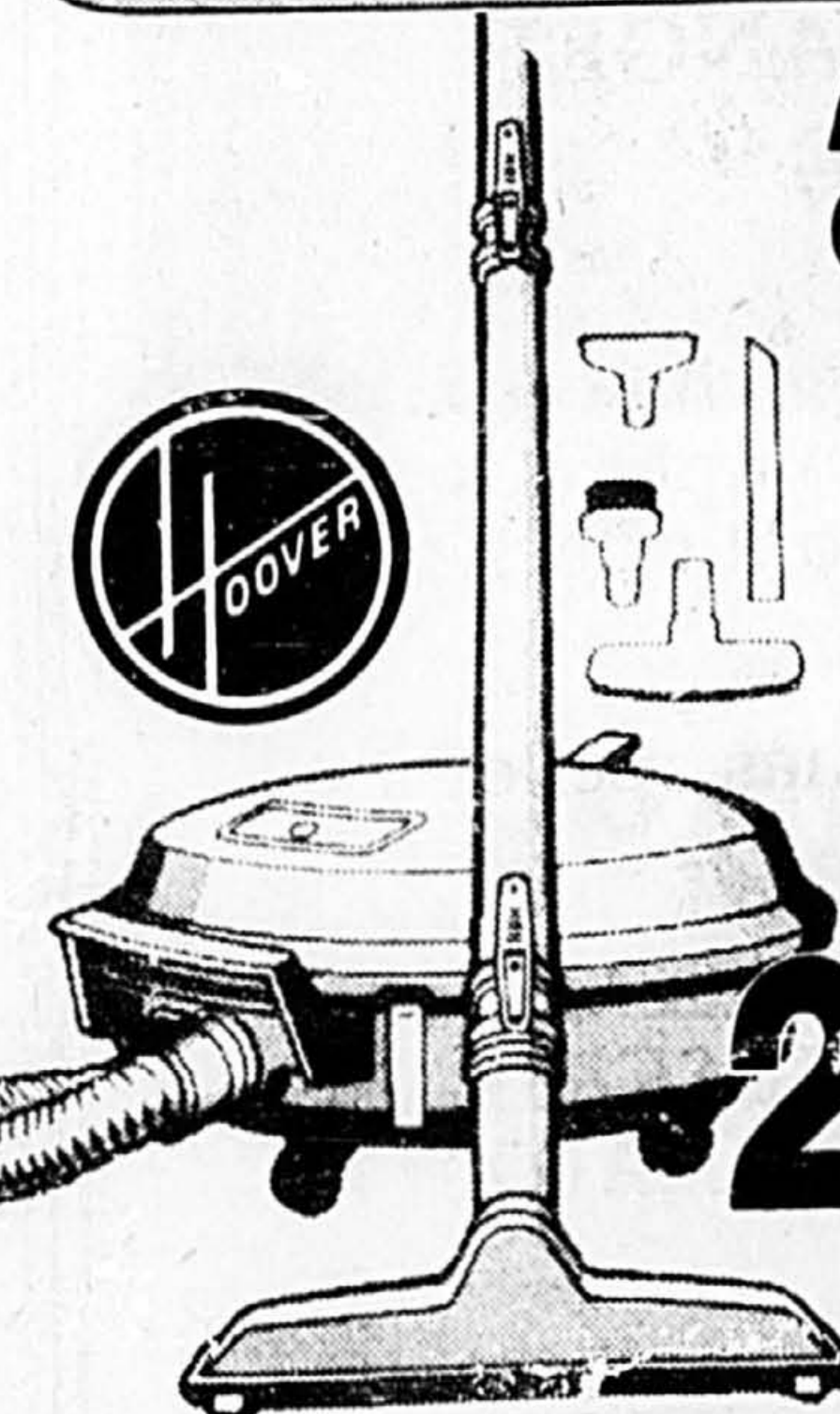
ECONOMIE DE 15.00

Un petit aspirateur puissant. Facile à transporter et peu encombrant au rangement. Conçu pour patio, atelier, auto, garage ou fourgonnette. Accessoires inclus. No S-1017-001. Cour. 99,95

Aspirateur Celebrity IV

ECONOMIE DE 30.00

Solde **209⁹⁵** ch.



Puissant aspirateur traîneau à grande performance pour aspirer en profondeur. Interrupteur au pied. Large sac de 13 pintes. Accessoires pratiques inclus. No U-3133-001. Cour. 239,95

Aspirateur de luxe convertible

ECONOMIE DE 25.00

Solde **159⁹⁵**



Nettoie en profondeur même près des plinthes. Les phares vous aident à nettoyer sous les meubles. Sac d'une capacité de 13-1/2 pin. très facile à changer. Accessoires en sus. No U-4135-001. Cour. 184,95

ABOLITION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DES ÉCOLES PRIVÉES

Pas de panique dans le monde de l'éducation

Aucun vent de panique n'a soufflé sur le monde de l'éducation hier, malgré un article du Devoir annonçant la disparition prochaine des commissions scolaires et des écoles privées, de même que la déconfectionnalisation du système scolaire: la nouvelle était si percutante que les intervenants ont préféré attendre une confirmation officielle du ministre de l'Éducation avant de songer au suicide.

MARIO FONTAINE

Grand bien leur en prit, car au bureau de M. Laurin on déclarait hier que la nouvelle pourrait à la longue se révéler aussi bien fautive que vraie. Il ne s'agirait de fait que d'un document de travail préparé à l'instar «d'une tonne d'autres» sur l'ensemble des réformes potentielles en éducation.

«Je dis simplement que notre réflexion sur l'ensemble du système scolaire se poursuit comme on avait dit qu'on le ferait et elle se poursuit à tous les niveaux, primaire, secondaire, collégial et universitaire. Mais on réfléchit la plume à la main», de déclarer le ministre de l'Éducation, qui a ajouté que «tout est à l'étude.»

Son conseiller spécial Jean Corriveau abonde dans le même sens: «D'autres documents rédigés par les mêmes services disent exactement le contraire, à savoir qu'il faut conserver les écoles privées, les commissions scolaires et les réseaux confessionnels. On fait constamment des études sur toutes sortes d'hypothèses, et celle que le Devoir a obtenue n'est qu'une de celles-là.»

M. Corriveau soutient que la publication de cette hypothèse en particulier n'implique pas qu'elle se mérite quelque préférence que ce soit, ni même qu'elle indique une orientation dans laquelle le MEQ pourrait se diriger au détriment de certaines autres.

«Quand il n'y a pas d'orientations de fixées, il n'y en a pas», déclare-t-il. Donc pas question que la disparition des commissions scolaires et la déconfectionnalisation n'atterrissent avec certitude sur le bureau de Camille Laurin en

octobre sous forme de projet de loi. Ce n'est pas exclu, mais le projet de loi, si jamais il existe, pourrait tout aussi bien dire le contraire.

Les sous-ministres de l'Éducation, réunis cette semaine à North Hatley, n'en discuteront d'ailleurs pas: la question n'est pas à l'ordre du jour mais porte plutôt sur les modalités de la rentrée scolaire. Donc pas de complot ni de précipitation de ce côté non plus, bien que de sources proches de M. Laurin il semble qu'on pencherait plutôt dans le sens des révélations du Devoir.

La FCSCQ médusée

«On s'étonnerait qu'un si gros changement intervienne sans qu'on ait été consultés», devait souligner pour sa part le porte-parole de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Ubald Gauthier. Celui-ci considère que les hypothèses soulevées seraient draconiennes si elles s'avéraient exactes.

La fédération n'ignore pas que des bruits prédisant la disparition des commissions scolaires circulent depuis quelques années mais ne semble pas s'en inquiéter outre mesure pour l'instant: on n'a pas demandé d'explications au bureau du ministre hier là-dessus et on n'a pas non plus l'intention de le faire.

Secrétaire général adjoint des Associations des institutions d'enseignement secondaire (privées), M. Jacques Bertrand croit de son côté que des réformes ne seraient pas nécessairement mauvaises, à condition que des principes fondamentaux — tel le libre choix de l'école, donc la préservation des institutions privées — soient maintenus.

M. Bertrand pense que la nouvelle a pu couler pour servir de ballon et permettre au pouvoir politique d'évaluer les réactions. Président de la Fédération des directeurs d'écoles, M. Réal de Guire considère quant à lui que ce serait un excellent moyen «de faire manquer le bateau» au projet si c'est bien celui qu'on privilégie.



SPÉCIAUX D'ÉTÉ



YASHICA **FX-3**
avec lentille 50mm F:2 et étui
\$189.95



YASHICA **FX-D** QUARTZ
avec lentille 50mm f:2 et étui
\$299.95

BONI GRATUIT avec l'achat d'une Yashica SLR
UN SAC À ACCESSOIRES SAFARI

OBJECTIFS YASHICA

24mm f:2.8 ML	\$169.95	200mm f:4 ML	\$179.95
28mm f:2.8 DSB	\$ 79.95	42-75mm f:3.5 ML Zoom	\$129.95
55mm f:2.8 ML Macro	\$199.95	75-150mm f:3.9 YUS Zoom	\$139.95
135mm f:2.8 DSB	\$ 79.95	80-200mm f:4 ML Zoom	\$249.95



CONTAX **139 QUARTZ** \$449.95
avec lentille Zeiss 50mm f:1.7 et étui



Contax **137 MD QUARTZ** \$529.95
avec lentille Zeiss 50mm f:1.7 et étui

OBJECTIFS ZEISS

25mm f:2.8 Distagon	\$369.95	85mm f:1.4 Planar	\$479.95
28mm f:2.8 Distagon	\$289.95	135mm f:2.8 Sonnar	\$299.95
35mm f:2.8 Distagon	\$199.95	200mm f:3.5 Tele-Tessar	\$479.95

IL Y A UNE SUCCURSALE PASCAL PRÈS DE CHEZ VOUS

CENTRES COMMERCIAUX

• Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke	353-1150	• 6824 Côte des Neiges	735-2534
• Boulevard Pie IX — Jean-Talon E.	722-4681	• 301 ouest rue St-Antoine	878-5574
• Normandie — Boul. De Salaberry	334-6311	• 5742 av. du Parc	878-5600
• Dorval — 950 Herron Road	631-4291	• 4833 ouest rue Sherbrooke	878-5605
• Fairview — Pte Claire	695-6655	• 4050 Wellington, Verdun	878-5611
• Greenfield Park — 473 Boul. Taschereau	872-1771	• 1493 ouest rue St. Catherine	878-5566
• Le Carrefour Laval — 3055 Boul. Carrefour	687-1220		



CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 5 SEPT.
LIVRAISON SANS FRAIS AVEC ACHAT DE 100.00\$ OU PLUS

5488 ouest, rue Sherbrooke
489-8401



1197, Carré Phillips
866-8761

LA BOUTIQUE DE PHOTO OÙ LE CLIENT EST # 1

DÉCÈS REMERCIEMENTS IN MEMORIAM

DÉCÈS

BEAULIEU-DARLING (Linda)
CARDINAL (Alexina)
CARRIÈRE (Josephine)
COUSINEAU (Hector)
DESLAURIERS (Napoléon)
DORÉ (Yves)
DUSSAULT (Laurentine)
EVERART (Charles)
FERGUSON (G. Louis)
GIARD (Carmel)
JORON (Florida)
LA TOUR-FORTIER (Berthe)
L'ESPERANCE (Mme veuve Eugène)
LEVESQUE (Jules)
LEVESQUE (Lily)
LEVREULT (Leandre)
MARTINELLO (Arcadio)
MELIKOFF (André)
MIRON (Eusebe)
NADEAU (J. Albert)
NOLETTE (Cécile)
PROULX (Aimé)
ROY (Aldéric)
ROGER (Marie-Anne)
SACCHITELLE (Nicolas)
THEMENS (Emile -Ti-Lou-)
WESTWELL (Peter James)

DESLAURIERS (Napoléon)
A Montréal, le 25 août 1981, à l'âge de 80 ans, est décédé Napoléon Deslauriers, époux de feu Louise Sauvé, demeurant à Côte St-Paul. Il laisse dans le deuil un fils Paul-Emile (époux de Elizabeth Montreuil), ses 2 petits-fils: Richard et André, son arrière-petite-fille Victoria, ainsi que ses frères, sœurs, brux, neveux et nièces, ainsi que de nombreux amis. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Alfred Dallaire Inc., 6201, rue Laurendeau**, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé-de-Marie, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

DORÉ (Yves)
A LaSalle, le 25 août 1981, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Yves Doré, époux de Pauline Lavigne. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles: Johanne (épouse d'Yvon Lamie), Louise et son fiancé Jean Jacob. A la demande du défunt, il ne sera pas exposé. Un service funèbre aura lieu vendredi le 28 août à 3h en l'église Ste-Catherine Labouré (230, rue Clément). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

Direction
Urgel Bourgée Ltée

JORON (Florida)
A Montréal, le 25 août 1981, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Florida Joron, née Paquette. Elle laisse sa sœur Marie Alice Larin, sa petite-fille Francine Joron-Bignot, son époux Jacques, ainsi que ses arrière-petits-fils, Armand et Hervé. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Magnus Poirier Inc., 185, de Castelnau est** pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de St-Javier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA TOUR-FORTIER (Berthe)
A St-Laurent, le 25 août 1981, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Berthe Fortier, épouse de Gilbert A. La Tour. Outre son époux, elle laisse dans le deuil, ses enfants: Gilles, Danièle et Robert, ainsi que leurs conjoints et ses petits-enfants, elle laisse aussi dans le deuil, sa sœur, ses frères, ses belles-sœurs et son beau-frère, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Urgel Bourgée Ltée et J.R. Deslauriers Ltée 790, boul. Ste-Croix** pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 2h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, pour crémation. L'inhumation aura lieu à St-Hermas à une date subéquente. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h p.m.

LEVESQUE (Jules)
A Chambly, le 26 août 1981, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Jules Levesque, époux de Germaine Vadnais. Il laisse ses enfants: Gilles (époux de Margot Paquette), Lise (épouse de Bob Landell), Denise (époux de Philippe Katsouras), Nicole, Pierrette, Gisèle, Michèle (épouse de Marcel Hébert), Claude et Yvon. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Yvon Desnoyers et Fils, 20, rue des Carrières, Chambly**, pour se rendre à l'église St-Coeur-de-Marie de Chambly, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de St-Coeur-de-Marie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé cet après-midi à 2h. Heures des visites de 2h à 5h et de 7h à 10h.

LEVESQUE (Lily)
Décédée à l'hôpital des convalescents de St-Lambert, le 24 août 1981, épouse de feu Donat Levesque, mère de Benoît (de Trois-Rivières), époux de Peggy, et Lucien, époux de Doris. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Clarke, MacGillivray, White, 307, Riverside Drive, St-Lambert**, pour se rendre à l'église St-Mary's de Greenfield Park où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière du Champ d'Honneur de Pointe-Claire. Heures de visites mercredi et jeudi de 2h à 5h et de 7h à 9h p.m.

LEVREULT (Leandre)
A Montréal, le 26 août 1981, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Leandre Levreult, époux de feu Berthe Legault, autrofois de la rue Galt à Verdun, père de Marcel, époux de Gloria Vézina, Noëlla, épouse de feu Arthur Jobin, Denis, époux de Jacqueline Rouiller, Lionel, époux de Huguette Auclair, Rita, épouse de Roger Robidou, Léonie, épouse de Maurice Crête et Pierre, époux de Carol Favreau. Il laisse aussi sa sœur Mme Rose-Alba Durocher; ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire **L. Thériault Inc., 512, rue de l'Eglise, Verdun**, à 1h15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Au-Silvairerie, où le service sera célébré à 2h, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINELLO (Arcadio)
A Montréal le 25 août 1981 à l'âge de 75 ans, est décédé M. Arcadio Martinello épouse de Lina (Pasqualina) Sauro, père de Bruno (époux de Susan Scolack), grand-père de Cindy, Christophe et Eric, frère de Giovanni (Johnny), Guido, Maria et Rosaria. Il laisse aussi plusieurs beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le

convoi funèbre partira des salons **Urgel Bourgée Ltée, 2251 est, rue Jean-Talon**, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIRON (Eusebe)
A l'hôpital Ste-Anne-de-Belleuve, le 26 août 1981, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Eusebe Miron, époux de feu Égantine Langlois dit Lachapelle. Il laisse dans le deuil ses enfants: Fleurette (épouse de Roland Primeau), Claude, Jean et Fernand; ainsi que 10 petits-enfants et 1 arrière-petite-fille. Les funérailles auront lieu samedi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Alfred Dallaire Inc., 5805, rue Boileau, angle Lacordaire**, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi à 19h.

NADEAU (J. Albert)
A Montréal le 25 août 1981 à l'âge de 96 ans, est décédé M. J. Albert Nadeau, époux de feu Valérie Fradet. Il laisse dans le deuil ses enfants: Le frère Gaston H. Nadeau, S.C., Armand (époux de Gertrude Luthinville), Antonio (époux d'Hénriette Therrien) sa belle-

filie Rolande Doucet Sénécal; ses petits-enfants: Gaston, Jacques, Jean-Louis, Jean-Pierre, Raymond, Michel, Nicole, Suzanne et Louise; ainsi que ses arrière-petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Une messe de funérailles aura lieu mercredi le 26 courant à 15h en la chapelle du centre hospitalier St-Charles Borromée (66 boul. Dorchester est) et la dépouille y restera exposée jusqu'à jeudi à 14h p.m. suivie de l'inhumation au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction **Urgel Bourgée Ltée** Heures de visites mercredi de 10h à 22h et jeudi de 10h à 14h.

NOLETTE (Cécile)
A Longueuil, le 25 août 1981 à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Cécile Dubé, épouse de Ernest Nolette. Otre son époux, elle laisse dans le deuil, son fils Clément, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Ed Darche et Fils Inc., 505 boul. Curé-Poirier ouest, Longueuil**, à 2h 15 pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre, où le service sera célébré à 2h30 et de là au crématoire de l'Est, lieu de la crémation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

PROULX (Aimé)
A l'île Bizard, le 26 août 1981, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Aimé Proulx, fils de feu Avila Proulx et de feu Elodie Boileau, frère de Henri, Victor, Alice, Joseph, Marie-Jeanne (épouse de Henri Pichette). Les funérailles auront lieu le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Urgel Bourgée Ltée et J.A. Legault Engr., 16114 ouest, boul. Ste-Genève** pour se rendre à l'église St-Raphael de l'île Bizard, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de l'île Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Visite de 2h à 5h et de 7h à 10h.

ROY (Aldéric)
A Sherbrooke, le 24 août 1981 à l'âge de 89 ans, est décédé M. Aldéric Roy, époux de feu Aline Primeau, il laisse également dans le deuil, son fils Yves, époux de Lise Amyot et sa fille Suzanne (Mme Gilles Pigeon). Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Ed Darche et Fils Inc., 258, ouest rue St-Charles, Longueuil**, pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 2h p.m. et de là au cimetière de Ste-Martine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROGER (Marie-Anne)
A la résidence Verbluame Du Tremblay, le 22 août 1981, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Marie-Anne Ethier-Roger, épouse de feu Roch Roger. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Bernard (époux de Jacqueline Bédard), Maurice (époux de Rita Massicotte), Pierrette (épouse de Roland Lord), Françoise (épouse de Claude Desjardins), Jean-Guy (époux d'Ida Guerra), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs; ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Urgel Bourgée Ltée, 745, est, boul. Crémazie**, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SACCHITELLE (Nicolas)
A Montréal, le 25 août 1981, à l'âge de 81 ans, est décédé Nicolas Sacchitelle, époux de feu Jeanne Dumont. Il laisse dans le deuil ses enfants: Jaqueline (André Bruneau), Lysette et Robert (Denise Levesque) et ses petits-enfants: Catherine et Nicolas. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **A. Savaria Ltée 340 est, rue Jarry** à 10h45 pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. La famille apprécierait que ceux qui le désirent fassent parvenir un don à la Fondation du Québec des Malades du Coeur, 1455 Peel. Le salon sera ouvert de 19 à 22h.

BEAULIEU-DARLING (Linda)
Accidentellement le 25 août 1981, à l'âge de 33 ans, est décédée Mme Linda Darling, épouse de Pierre Beaulieu. Elle laisse dans le deuil son fils Christian, ses parents John et Célia Darling, ses frères et sœur: Jimmy, Brenda et Michael; ses beaux-parents: Dr Roger Beaulieu et Gilberte Couture, ses beaux-frères et belles-sœurs: André et Nicole Beaulieu, Michel et Marie Archambault, Michel et Anne Bourque, Robert et Monique Jean, François Beaulieu, Martine Beaulieu et Alain Beaulieu, Marc Beaulieu, Danièle Beaulieu et Robert Lemonerie. La dépouille mortelle est exposée aux **Salons Wilson 123, boul. Maple, Châteauguay**, où un service sera célébré vendredi à 11h. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

DUSSAULT (Laurentine)
A Montréal, le 26 août 1981, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Laurentine Dussault, épouse de Bruno Dignard, demeurant à la résidence Maisonveuve. Elle laisse dans le deuil sa sœur Augustine Dussault, sa belle-fille Cécile Dezile et son beau-fils Lucien Dignard ainsi que plusieurs belles-sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Charles E. Rajotte Inc., 3635, rue Hochelaga (métro Joliette)** pour se rendre à l'église Ste-Jeanne D'Arc, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction **Urgel Bourgée Ltée**

L'ESPERANCE (Mme veuve Eugène)
Au Foyer St-François (Laval), le 20 août 1981, à l'âge de 96 ans, est décédée Mme veuve Eugène L'Esperance, née Julia Raybold. Elle laisse ses belles-sœurs: Mme J.J. Chapleau (Marthe), Mme Edouard Boucher (Blanche), ainsi que plusieurs neveux et nièces. L'incinération s'est faite au Memorial Park. Ses restes seront déposés au cimetière de la Côte-des-Neiges, dans le terrain de la famille L'Esperance, lundi le 31 août, à 10h a.m.

MELIKOFF (André)
André Melikoff, directeur général des subventions et promotions du département fédéral de l'expansion économique régionale, est décédé le 26 août 1981 à l'hôpital Royal Victoria, des suites d'un cancer, à l'âge de 58 ans. Pendant les dernières trente années de sa vie, M. Melikoff avait tenu un rôle actif dans l'industrie et le gouvernement dans la région de Montréal. Né à Paris (France), en 1922, de parents russes, il avait fait ses études d'ingénieurs à l'École centrale des arts et manufactures. Il a commencé sa carrière en travaillant aux usines d'aviation Breguet comme dessinateur d'avions et d'hélicoptères. En 1948, il entra chez Alcan en France. Après avoir passé un diplôme d'Hautes études administratives et commerciales au Centre d'Etudes Industrielles de la Cie Alcan à Genève, il fut envoyé au siège central de la Cie Aluminium Limited à Montréal où il devint administrateur assistant en matière de droit et de planification. En 1952, il entra au département du marketing d'Alcan et fut chargé d'étudier les nouvelles applications de l'aluminium dans les transports routiers. Il devint spécialiste dans l'industrie du camion. En 1956, M. Melikoff devint co-fondateur et président de Altruck Limited, une manufacture de camion située à St-Hubert. Seize ans plus tard, il vendit l'affaire et devint le vice-président exécutif de la succursale canadienne de la compagnie française de fabrication de matières en acier, Alex Ltée, à St-Jérôme. En 1971, M. Melikoff commença sa carrière dans le gouvernement fédéral. Il entra au Département d'expansion économique régionale où il fut chargé des subventions. En 1972, il fut envoyé à Ottawa où il resta deux ans et où il fut directeur provisoire de la région centrale. A son retour à Montréal, en 1974, il devint administrateur principal du développement, chargé du développement industriel de la province de Québec. A partir de novembre 1977 jusqu'à juin 1981, il fut directeur général des subventions et promotions de la région de Montréal. M. Melikoff était membre de la Society of Automotive Engineers et de la Corporation des Ingénieurs du Québec. Ses passe-temps préférés étaient le dessin et la construction des maisons, ainsi que le ski. Il laisse derrière lui sa femme, Olga Lawes, et deux de ses trois fils, Jean et Nicolas, ainsi qu'une sœur, Dr Irène Melikoff, professeur à l'Université de Strasbourg (France). Le service funèbre a eu lieu à Montréal, le lundi 24 août 1981, à la Cathédrale russe orthodoxe de St-Pierre et St-Paul, suivi de l'enterrement au cimetière russe de Rawdon, Québec.

NADEAU (J. Albert)
A Montréal le 25 août 1981 à l'âge de 96 ans, est décédé M. J. Albert Nadeau, époux de feu Valérie Fradet. Il laisse dans le deuil ses enfants: Le frère Gaston H. Nadeau, S.C., Armand (époux de Gertrude Luthinville), Antonio (époux d'Hénriette Therrien) sa belle-

filie Rolande Doucet Sénécal; ses petits-enfants: Gaston, Jacques, Jean-Louis, Jean-Pierre, Raymond, Michel, Nicole, Suzanne et Louise; ainsi que ses arrière-petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Une messe de funérailles aura lieu mercredi le 26 courant à 15h en la chapelle du centre hospitalier St-Charles Borromée (66 boul. Dorchester est) et la dépouille y restera exposée jusqu'à jeudi à 14h p.m. suivie de l'inhumation au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction **Urgel Bourgée Ltée** Heures de visites mercredi de 10h à 22h et jeudi de 10h à 14h.

PROULX (Aimé)
A l'île Bizard, le 26 août 1981, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Aimé Proulx, fils de feu Avila Proulx et de feu Elodie Boileau, frère de Henri, Victor, Alice, Joseph, Marie-Jeanne (épouse de Henri Pichette). Les funérailles auront lieu le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Urgel Bourgée Ltée et J.A. Legault Engr., 16114 ouest, boul. Ste-Genève** pour se rendre à l'église St-Raphael de l'île Bizard, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de l'île Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Visite de 2h à 5h et de 7h à 10h.

ROGER (Marie-Anne)
A la résidence Verbluame Du Tremblay, le 22 août 1981, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Marie-Anne Ethier-Roger, épouse de feu Roch Roger. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Bernard (époux de Jacqueline Bédard), Maurice (époux de Rita Massicotte), Pierrette (épouse de Roland Lord), Françoise (épouse de Claude Desjardins), Jean-Guy (époux d'Ida Guerra), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs; ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Urgel Bourgée Ltée, 745, est, boul. Crémazie**, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SACCHITELLE (Nicolas)
A Montréal, le 25 août 1981, à l'âge de 81 ans, est décédé Nicolas Sacchitelle, époux de feu Jeanne Dumont. Il laisse dans le deuil ses enfants: Jaqueline (André Bruneau), Lysette et Robert (Denise Levesque) et ses petits-enfants: Catherine et Nicolas. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **A. Savaria Ltée 340 est, rue Jarry** à 10h45 pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. La famille apprécierait que ceux qui le désirent fassent parvenir un don à la Fondation du Québec des Malades du Coeur, 1455 Peel. Le salon sera ouvert de 19 à 22h.

CARDINAL (Alexina)
A Montréal, le 25 août 1981, à l'âge de 92 ans, est décédée Mlle Alexina Cardinal, fille de feu Stanislas Cardinal et de feu Sarah Robillard. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Urgel Bourgée Ltée et L. Neveu Enr., 7766, rue St-Hubert** pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EVERART (Charles)
A Montréal, le 25 août 1981, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Charles Everart, résident de la résidence Biermans, employé de la Compagnie Ciba. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 courant, en l'église Ste-Louise de Marillac, où le service sera célébré à 2h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la crémation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction **Urgel Bourgée Ltée**

FERGUSON (G. Louis)
Subitement lundi le 24 août 1981, à l'âge de 59 ans, est décédé Louis Ferguson, retraité de Travellers Canada après 33 ans de service, époux de Marielle Charbonneau, père de Marielle (Mme Michel Gauthier), Pierre, Denise et Suzanne, tous de Montréal, grand-père de Anna. Un service a été célébré jeudi matin à 10h en l'église Our Lady of Perpetual Help, 78 avenue Clifton, Toronto. Des prières seront dites au cimetière Côte-des-Neiges, Montréal, le 31 août, à 10h.

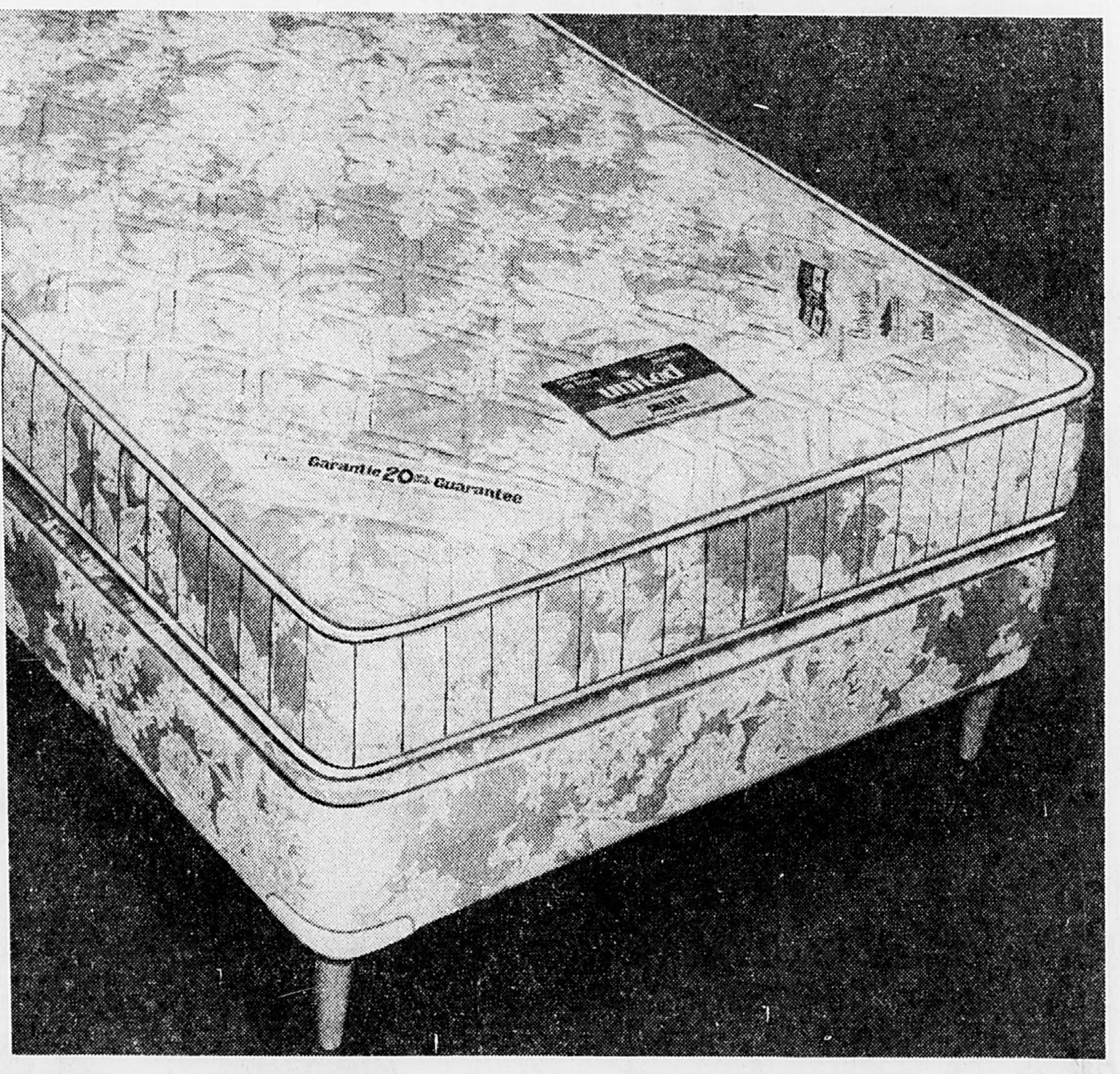
GIARD (Carmel)
A Montréal, le 25 août 1981, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Albert Giard, née Carmel Mainville. Outre son époux, elle laisse une fille Francine Cardinal, 1 belle-sœur Mme veuve Marcel Mainville, 2 neveux: Michel et Stéphane Mainville et leurs épouses. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira des salons **Alfred Dallaire Inc., 2590, rue Rouen**, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5h à 7h.

COUSINEAU (Hector)
A Montréal, le 26 août 1981, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Hector Cousineau, veuf de Lucienne Doyon. Il laisse dans le deuil ses enfants: Gisele, André (époux de Cécile MacDuff), ses petits-enfants Serge (époux de Louise Labelle) et Michel Cousineau; ses frères: Arthur et Albert, sa sœur Juliette; ainsi que de nombreux parents et amis. La liturgie de la parole aura lieu jeudi le 27 courant au crématorium **Alfred Dallaire Inc., 2155 est, boul. St-Martin, Duvernay, Laval** à 14h30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La dépouille est exposée de 13h à 17h aujourd'hui. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société du cancer seraient appréciés.

IN MEMORIAM
BOUCHARD (Henri)
Sième anniversaire du rappel à Dieu de M. Henri Bouchard. Une pieuse pensée est demandée à ses parents et amis.

PRIÈRE
Seigneur Jésus, c'est avec une grande confiance que nous recourons à l'intercession de votre fidèle serviteur le vénérable François de Montmorency Laval. En considération de ses mérites, accordez-leux, s'il vous plaît, la faveur que nous vous demandons... afin que nous puissions témoigner de son crédit auprès de vous et contribuer ainsi à sa glorification sur la terre. Ainsi soit-il. Coeur Immaculé de Marie, obtenez-nous du Coeur de votre divin Fils, la gloire de son saint nom. Grand serviteur de Dieu, monseigneur de Laval. Faveur obtenue, promesse de faire publier. M.G.

De «United Bedding»! Ensemble lit continental 100 cm (39'')



Dormez en tout confort sur ce luxueux lit continental! Prix Simpsons

169⁹⁹

De «United Bedding»... un excellent ensemble comprenant matelas à 312 ressorts lovés (basé sur format double); coussinet sisal et couche mousse 1/2" dessus pour support hors pair, bordures pré-fabriquées, dessus matelassé. Recouvrement motif floral vertblanc. Sommier-tapissier avec cadre en bois dur offrant support accru. Jeu de pieds en bois dur inclus. Offert en format 3'3" seulement.

Rayon 401, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez **842-7221** jour et nuit (jusqu'à épuisement du stock)



DÉCÈS
REMERCIEMENTS
IN MEMORIAM

WESTWELL (Peter James)
A l'Hôpital Général de Montréal, le 26 août 1981, est décédé Peter James Westwell, fils de John et Huguette (Cloutier) Westwell, frère de Michel, lui survivent aussi son grand-père Albert Martin et ses oncles et tantes. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant. Le convoi funéraire partira des salons D. A. Collins 5610, Sherbrooke ouest, pour se rendre à l'église St-Ignace de Loyola (rue Westbroodway), où le service sera célébré à 10h. a.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. Visite de 2h. à 4h. et 7h. à 9h. p.m.

PRIÈRE

Prière au St-Esprit
St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et que dans tous les instants de ma vie tu es avec moi, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne suis pas mécontent de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite.) Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle paraît difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.

D.D.

Hydro-Québec

AVIS D'APPELS D'OFFRES

SCC.19047.F 15 septembre 1981 UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE EXTERIEUR Garantie de soumission: 30 000\$	ASG.11338.F 15 septembre 1981 AMÉUBLEMENT D'INFORMATIQUE Garantie de soumission: 40 000\$	ASG.11335.F 15 septembre 1981 429 CHAISES ET FAUTEUILS D'OPÉRATEURS Garantie de soumission: 5 000\$
AMR.10152.F 15 septembre 1981 26 REMORQUES À PLATE-FORME (CAPACITÉ: 1½ T.) Garantie de soumission: 5 000\$	NIR.10042.F 15 septembre 1981 LOCATION DE 10 PHOTOCOPIEURS ET D'UN DUPLICATEUR Pas de garantie de soumission	

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
7e ÉTAGE
75, BOUL. DORCHESTER OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec la direction Achats à (514) 289-2525.

Le Directeur général Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS
DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visés dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat de recommandation postale attestant de son envoi au requérant ou à son procureur conformément à l'article 10 du Règlement sur la procédure applicable devant la Régie des permis d'alcool du Québec et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2V 1B6.

NOM ET ADRESSE DU REQUÉRANT	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
BUFFET SAUVÉ INC. 1933-1935, Sauvé est MONTRÉAL (Québec)	2 Restaurants	1933-1935, Sauvé est MONTRÉAL (Québec)
LAMOUCHE, Aurèle 9027, 9e Avenue (ST-MICHEL) MONTRÉAL (Québec)	1 Epicerie	9027 A, 9e Avenue MONTRÉAL (Québec)
PARTSAFAS, George 190, Ashlon VILLE ST-LAURENT (Québec)	1 Epicerie	1837, boul. O'Brien ST-LAURENT (Québec)
DUBÉ Paul 5685 St-Donat VILLE D'ANJOU	1 brasserie	331 est, Ste-Catherine MONTRÉAL (Québec)
HILTON CANADA INC. Extension Place Ville- Marie Restaurants 900 Boul. Dorchester ouest MONTRÉAL	1 restaurant avec danse et spectacles/ Changement de capacité du bar avec spectacles	900 ouest, Dorchester MONTRÉAL (Québec)
LA MAISONNETTE MARQUETTE INC. 1604, Mont-Royal est MONTRÉAL	Autorisation danse et spectacles	1594 et 1604 Mont- Royal est MONTRÉAL (Québec)
TORRE, Achille 6727, Alma MONTRÉAL (Québec)	1 bar	69, St-Zotique est MONTRÉAL (Québec)
LES ENTREPRISES TAILLEFER & VILLENEUVE LTEE À la Queue Leu Leu 1114, 30e Avenue (Fabreville) LAVAL	1 bar avec danse et spectacles	140, St-Paul est MONTRÉAL (Québec)
HOUSE OF WONG INC. 477, Robertson VILLE ST-LAURENT (Québec)	Changement de capacité du restaurant	5255, Chemin de la Reine-Marie MONTRÉAL (Québec)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

AVIS LÉGAUX · APPELS D'OFFRES · SOUMISSIONS
Autres Avis légaux, Appels d'offres en page B 16

VILLE DE
POINTE-CLAIRE

APPEL D'OFFRES
Pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits en la ville de Pointe-Claire (Projet 81003 — règlement 2128).

DES SOUMISSIONS SCÉLÉES sont demandées pour la reconstruction de trottoirs et bordures en divers endroits en la Ville de Pointe-Claire.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la Ville de Pointe-Claire et livrées au Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville, 451 Boulevard St-Jean, Pointe-Claire, P.Q., pas plus tard que trois heures, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) le

MERCREDI,
9 SEPTEMBRE 1981

Les soumissions seront ouvertes en public à l'Hôtel de Ville, à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) la journée de la fermeture des soumissions.

Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées clairement quant à leur contenu.

Les devis, forme de soumission et plans peuvent être obtenus en s'adressant en personne, au bureau du Directeur du Génie, à l'Hôtel de Ville, sur paiement d'un dépôt de \$30.00. Ce dépôt sera remboursé lors du retour en bonne condition des dits plans et devis, au Directeur du Génie, dans les dix (10) jours suivant la date de la fermeture des soumissions.

Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, doit être inclus avec chaque soumission.

La plus basse ou toute autre soumission ne sera nécessairement pas acceptée.

Donné à Pointe-Claire, ce vingt-septième jour d'août 1981.

Monique Trudeau
Greffier

Transport Canada **Transports Canada**

AVIS PUBLIC
Aéroport de Saint-Hubert

Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin, désire annoncer que le Règlement de zonage de l'aéroport de Saint-Hubert, C.P. 1977-1616 du 9 juin 1977, a été modifié par le C.P. 1981-463 du 19 février 1981, conformément au pouvoir conféré par l'article 6 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-3, S.R.C. 1970.

La modification vise à remplacer les articles 6 et 7 par un nouvel article 6 imposant une limite à la hauteur de la végétation sur tous les terrains auxquels s'applique le Règlement.

Les droits de toute personne concernée par la modification sont régis par les dispositions des paragraphes (10) 6 et (11) 6 de la Loi sur l'aéronautique. Le détail de la nature et de la portée de la modification peut être déterminé par l'examen du document officiel se trouvant à l'un des bureaux de cadastre suivants: ceux de Laprairie, Chambly et Verchères enregistrés respectivement sous les numéros 185826 et 163302 le 5 juin 1981 ou celui de Montréal enregistré le 8 juin 1981 sous le no 3180643.

ANNEXE
1. Les articles 6 et 7 du Règlement de zonage de l'aéroport de St-Hubert sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«6. Au propriétaire ou à l'occupant d'un terrain, visé par le présent règlement, où la végétation croît au-delà du niveau des surfaces mentionnées à l'article 5, le Ministre peut ordonner d'enlever l'excédent de végétation.»

Canada

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1XC-038-02-540
Aménagement de La Grande Rivière
Construction du seuil no 3 et travaux connexes
Date de fermeture: mardi 22 sept. 1981 à 15h30, heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$ 50.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$210,000, est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU Pour information
Directeur de l'Approvisionnement. appeler 844-3741
poste 1113

VILLE DE
POINTE-CLAIRE

APPEL D'OFFRES
pour la réfection du pavage en divers endroits en la ville de Pointe-Claire (Projet 81002, règlement 2128)

DES SOUMISSIONS SCÉLÉES sont demandées pour la réfection du pavage en divers endroits en la Ville de Pointe-Claire.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la Ville de Pointe-Claire et livrées au Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville, 451 Boulevard St-Jean, Pointe-Claire, P.Q., pas plus tard que trois heures, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) le

MERCREDI,
9 SEPTEMBRE 1981

Les soumissions seront ouvertes en public à l'Hôtel de Ville, à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'est (3:00 p.m. H.A.E.) la journée de la fermeture des soumissions.

Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées clairement quant à leur contenu.

Les devis, forme de soumission et plans peuvent être obtenus en s'adressant en personne, au bureau du Directeur du Génie, à l'Hôtel de Ville, sur paiement d'un dépôt de \$30.00. Ce dépôt sera remboursé lors du retour en bonne condition des dits plans et devis, au Directeur du Génie, dans les dix (10) jours suivant la date de la fermeture des soumissions.

Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, doit être inclus avec chaque soumission.

La plus basse ou toute autre soumission ne sera nécessairement pas acceptée.

Donné à Pointe-Claire, ce vingt-septième jour d'août 1981.

Monique Trudeau
Greffier

MISE AU POINT

Dans l'annonce parue dans LA PRESSE du mercredi 26 août, la section d'unité murale dont le prix était \$179.00 aurait dû être \$379.00

Valiquette

À VENDRE
REMORQUEUR « YVON SIMARD »

Des soumissions sont demandées pour l'achat «tel quel» du navire ci-haut mentionné. Les détails pertinents peuvent être obtenus en téléphonant à M. Gilles Gendron, v.p. de la Cie OMNIMAR LTEE, 514-743-7969 et le navire peut être inspecté sur demande, au quai d'OMNIMAR LIMITÉE à Sorel.

Les soumissions doivent être livrées en enveloppes cachetées, adressées à OMNIMAR LTEE, 88 de la Reine, Sorel, Québec, J3P 4M7 au soin de Jacques Gendron, président, au plus tard le 14 septembre 1981 à 15h00.

Aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

ERRATUM

Dans notre page publicitaire du 26 août 1981, «SPECIAL ISOLANT», la liste des magasins aurait dû être comme ceci:

- ANJOU 7200, boul. des Roseaux
- L'AVANTAGE 1655, boul. Le Carbusier
- BROSSARD 7400, boul. Taschereau
- ROSEMERE 401, boul. Labelle
- KIRKLAND 3150, boul. Saint-Charles
- TERREBONNE 1639, boul. Moody
- SAINT-EUSTACHE 226, 25e Avenue
- MERCIER 460, rue Saint-Jean-Baptiste
- SAINT-JEAN 845, rue Saint-Jacques
- VALLEYFIELD 988, boul. Mgr. Langlois

Les spéciaux sont disponibles à tous ces magasins. Nous nous excusons des inconvenients.

LE CASTOR

Société de l'aide à l'enfance
Porcupine & District
Children's Aid Society

Objet: **MARIE, GINETTE, CHANTAL ROY,** née le 17 janvier 1970.

M. RÉAL ROY, ou quiconque aurait sa connaissance est prié de communiquer en urgence, à frais virés, au numéro **705-264-4257**

MODE SIMPSONS

Veste-chandail... nouvelles versions mode d'automne!

Affrontez les premiers jours frais de l'automne avec cette veste-chandail très élégante... un atout-mode cette saison et pour les saisons à venir! Modèles classiques que vous pourrez coordonner avec vos jupes, pantalons, robes ou autres! Tailles moyennes P, M, G.

A. Veste-chandail en souple bouclé acrylique. Col droit, insertion tricot côté-télé aux épaules et ceinture similisuéde. Framboise sauvage, ciment ou buff. **Prix \$46**

B. Veste-chandail acrylique/ polyester. Modèle sport à glissière devant. Marine, rose foncé ou avoine. **\$45**

C. Veste-chandail style Chanel en pure laine. Poche fendue, ceinture en cuir. Taupe, roux ou brume pourpre. **\$75**

D. Veste-chandail style Chanel en bouclé acrylique. Poches plaquées, ceinture similisuéde. Eponge, noir, poussière d'argile ou framboise sauvage. **\$47**

Rayon 304, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons... **J'AIME TON STYLE**

285-7111

AUTO À VENDRE

VENDE
n'est pas un problème avec

Les ANNONCES CLASSÉES de

285-7111

ACCÈS DES CYCLISTES AU MÉTRO

Le Monde à bicyclette craint des désordres et soumet un projet de réglementation

Le Monde à bicyclette craint maintenant qu'en raison du jugement favorable rendu par la Cour supérieure, lundi, les cyclistes en général se ruent en désordre dans le métro et donnent ainsi raison aux autorités d'en interdire l'accès de peur de gêner les autres usagers du métro.

DENIS MASSE

Aussi propose-t-il une réglementation qu'il souhaiterait être suivie par tous les cyclistes et qui a été déposée hier au bureau du président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan.

Le verdict en effet rendu lundi par le juge Claire Barrette-Joncas peut laisser croire aux cyclistes qu'ils auraient gain de cause dorénavant s'ils étaient appréhendés et traduits en Cour municipale.

Le Monde à bicyclette regrette donc, dans les circonstances, que le métro devienne légalement accessible mais qu'il n'existe encore aucune prescription régissant la conduite des cyclistes dans le réseau souterrain.

La proposition de règlements soumise hier à M. Hanigan s'inspire des règles imposées dans le métro dans différentes villes d'Amérique du Nord et d'Europe.

Voici comment, selon le Monde à bicyclette, devraient se lire les règlements d'accès des cyclistes dans le métro.

• Restrictions des heures de pointe

Ne pas entrer dans le réseau du métro entre 7h et 9h le matin, ni entre 16h et 18h le soir, pendant les jours de semaine, sauf les jours fériés.

• Interdiction de rouler en bicyclette

Ne jamais rouler en bicyclette dans les wagons, sur les quais ou à quelque endroit dans les stations du métro.

• Utiliser le wagon de queue seulement

Ne monter que dans les wagons de queue de chaque rame de métro.

• Utiliser les escaliers

Partout où c'est possible, utiliser les escaliers de préférence aux escaliers mécaniques.

• Priorité et courtoisie

Être très conscient de la sécurité et du confort des autres passagers et des employés de la CTCUM. Ne pas courir avec le vélo, être calme et prévoyant. S'assurer que la bicyclette ne nuit pas à la libre circulation des passagers.

• Restriction des déplacements en groupe

Ne pas entrer dans une station ou un wagon de la CTCUM s'il y a déjà au moins quatre autres cyclistes.

• Tarif

Payer le tarif régulier pour chaque passage.

• Pas de cyclomoteurs

Tout véhicule motorisé est interdit dans l'enceinte du métro.

Souliers «Adidas»!

Simpsons est sur la bonne piste!



A



B



C



D



E



F

A. «Rom». Empeigne cuir de qualité, semelle caoutchouc avec motif «Adidas». Nouvelle semelle intermédiaire à rainures, pour confort accru et atténuation des douleurs au tendon d'Achille. Blanc avec rayures bleues. Pointures pour hommes (avec 1/2): 6 à 11; pointures pour garçons (avec 1/2): 4 à 5 1/2.
Prix Simpsons **24⁹⁸**

«Hi-Point/Hi cut». Bottine d'exercice en toile avec empeigne coussinée pour meilleur support de la cheville et du tendon d'Achille. Blanc.

B. Pointures pour dames (avec 1/2): 4 à 9.

Prix Simpsons **24⁹⁸**

B1. Pointures pour hommes ou garçons (avec 1/2): 4 à 12.

Prix Simpsons **25⁹⁸**

«Spirit». Protecteur de talon incorporé empêchant foulure de la cheville et dérapage du talon. Pointe large. Semelle striée très robuste.

C. Pointures pour dames (avec 1/2): 5 à 9. Bleu ciel/blanc ou blanc.

C1. Pointures pour hommes ou garçons (avec 1/2): 5 à 11. Marine/blanc ou bleu roi.

Prix Simpsons C ou C1: **24⁹⁸**

D. «Gazelle». Empeigne velours souple, semelle caoutchouc avec garniture caoutchouc blanc tout autour. Coussiné pour bon support du talon et de la cheville. Pointures pour hommes ou garçons (avec 1/2): 4 à 12. Bleu/rayures blanches.

Prix Simpsons **37⁹⁸**

E. «Indoor Court». Empeigne nylon blanc. Garniture suède ton chrome, rayures bleues. Modèle léger pour sports d'intérieur. Insertions rouges dans semelles pour durabilité accrue. Pointures pour hommes (avec 1/2): 6 à 11.

Prix Simpsons **29⁹⁸**

F. «Tobacco». Empeigne suède brun, rayures contrastantes et applique au talon. Cheville, talon et languette coussinés. Semelle moulée. Pointures pour hommes (avec 1/2): 6 à 12.

Prix Simpsons **32⁹⁸**

Rayon 285, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... 842-7221 jour et nuit ou composez

Style DÉCOR inc.

TOUT SOUS UN MÊME TOIT

CUISINE
CÉRAMIQUE
SALLE DE BAINS

ESTIMATION GRATUITE
SANS OBLIGATION



10% — 20% — 30% DE RABAIS

20 ANS D'EXPÉRIENCE

Spécialiste en service de planification et de décoration.

ARMOIRES DE CUISINE

— Chêne — merisier — moderne, etc.
— Salle de bains: céramique, marbre

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi - mardi - mercredi - samedi
8h30 à 6h00

Jeudi - vendredi 8h30 à 8h30

7505, BOUL. ST-LAURENT 274-3525

Pensez-y

CONCOURS DE
PHOTOS SIMPSONS
«Votre animal favori»

Nous vous invitons à venir voir cette merveilleuse exposition de photos, au 7ème étage, centre-ville.

Le jury se réunira demain, vendredi 28 août, au 7ème, centre-ville.

Il est composé de:

Colonel Réal Comtois, directeur général de la S.P.C.A.

Ed Brockman, représentant des ventes de Eastern Airlines.

Ron St-Pierre, représentant des ventes de Pentax.

Ted Lontos, Studio de photos Lontos chez Simpsons

Simpsons

Ne manquez pas les
**COUPONS-
RABAIS**
de la Rentrée en première
chez Simpsons

Maintenant jusqu'au samedi 29 août.
Pour plus de renseignements, consultez
La Presse d'hier, mercredi 26 août.



Simpsons MD